



# Assemblée générale

Cinquantième session

26 mai 1995

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997\*

### Titre II

Affaires politiques et maintien de la paix

### Chapitre 2 Affaires politiques

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	1
A. Organes directeurs . . . . .	6
1. Conseil de sécurité . . . . .	7
2. Conseil de tutelle . . . . .	8
3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux . . . . .	9
4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes . . . . .	11
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien . . . . .	11
6. Conférence du désarmement . . . . .	12
B. Direction exécutive et administration . . . . .	14
C. Programme de travail . . . . .	17
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix . . . . .	21
2. Affaires de l'Assemblée générale . . . . .	29
3. Affaires du Conseil de sécurité . . . . .	35
4. Désarmement . . . . .	39
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes . . . . .	49
6. Question de Palestine . . . . .	52
7. Autres programmes . . . . .	58
D. Appui aux programmes . . . . .	61

\* Le présent document contient le chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No. C aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/6/Rev.1)*.





# Titre II

## Affaires politiques et maintien de la paix

---

### Chapitre 2

#### Affaires politiques

#### Vue d'ensemble

- 2.1 Le Département des affaires politiques a été créé en vue de renforcer la capacité de l'Organisation en matière de bons offices, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Le Département était à l'origine dirigé par deux secrétaires généraux adjoints aux responsabilités géographiques et fonctions clairement délimitées. Dans le cadre du processus de rationalisation et de restructuration, l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/231 en date du 23 décembre 1993, a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à fusionner les deux parties du Département sous la direction d'un seul secrétaire général adjoint appuyé par deux sous-secrétaires généraux. La fusion a eu lieu en mars 1994. Le Département est chargé de trois fonctions essentielles. La première consiste à aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités générales qui lui incombent en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et en vertu des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cette fonction comprend la collecte d'informations sur les différends et conflits réels et potentiels, l'analyse de ces informations en vue du recensement des situations dans lesquelles l'Organisation pourrait utilement intervenir; elle consiste aussi à conseiller le Secrétaire général sur les formes que pourraient revêtir ces interventions, à préparer les rapports voulus à présenter aux organes intergouvernementaux pertinents et à mettre en oeuvre la politique approuvée. En établissant à son intention des notes d'information et des documents de base et en lui fournissant d'autres services, le Département aide également le Secrétaire général dans ses relations avec les États Membres. La responsabilité de cette fonction, qui comprend également la coopération avec les organisations régionales, est dévolue aux six divisions régionales du Département tel qu'il a été restructuré après sa fusion (deux pour l'Afrique, deux pour l'Asie, une pour les Amériques et une pour l'Europe). Chaque division est dirigée par un directeur qui relève de l'un des deux sous-secrétaires généraux chargés du Département.
- 2.2 La deuxième fonction du Département consiste à fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil de tutelle et à un certain nombre d'organes intergouvernementaux connexes. Cette fonction est confiée à deux divisions, dont l'une est chargée de l'Assemblée générale et du Conseil de tutelle et des organes connexes, et l'autre du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, et qui sont dirigées chacune par un directeur qui relève de l'un des deux sous-secrétaires généraux.
- 2.3 La troisième fonction qui consiste à mettre en oeuvre le programme en matière de désarmement incombe au Centre pour les affaires de désarmement dirigé par un directeur qui relève directement du Secrétaire général adjoint. Le Centre fournit des services de secrétariat à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement et à la Première Commission de l'Assemblée générale. Il comprend du personnel en poste à New York, à Genève et dans les trois centres régionaux pour le désarmement de Katmandou, Lima et Lomé.
- 2.4 Les activités inscrites au présent chapitre du budget sont exécutées dans le cadre des sous-programmes 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations); et les programmes 2 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité), 3 (Affaires de l'Assemblée générale), 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation), 5 (Question de Palestine) et 7 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la

période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 48/258 A en date du 23 juin 1994, par laquelle cette dernière a mis fin au mandat du Comité spécial contre l'apartheid, a mis un terme aux activités relatives au programme 6 (Élimination de l'apartheid) qui étaient également menées par le Département des affaires politiques. Dans son rapport [A/49/16 (Partie II)], le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée d'approuver la suppression du programme 6.

- 2.5 Les ressources demandées au titre de ce chapitre font apparaître une réduction imputable, pour l'essentiel, au fait que les ressources approuvées en 1994-1995 pour les activités relatives à l'apartheid n'ont pas été reconduites ainsi qu'à la proposition visant à supprimer les ressources allouées au Bureau du Coordonnateur de l'aide des Nations Unies à la reconstruction et au développement du Liban, dont le maintien sous sa forme actuelle, de l'avis du Secrétaire général (voir A/49/388), n'est plus nécessaire, en raison de l'amélioration de la situation au Liban. Les activités relatives Bureau du Coordonnateur seront confiées au coordonnateur résident du PNUD. D'autre part, le Conseil de sécurité ayant constaté, dans sa résolution 956 (1994), que l'Accord de tutelle avait cessé d'être applicable au dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (Palaos), il est également proposé de ne pas reconduire les ressources prévues pour les activités du Conseil de tutelle.

- 2.6 Les ressources affectées à ce chapitre en 1996-1997 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
<b>A. Organes directeurs</b> . . . . .		
1. Conseil de sécurité . . . . .	0,6	—
2. Conseil de tutelle . . . . .	—	—
3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux . . . . .	0,9	—
4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes . . . . .	—	—
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien . . . . .	0,2	—
6. Conférence du désarmement . . . . .	0,1	—
<b>Total partiel, A</b> . . . . .	<b>1,8</b>	<b>—</b>
<b>B Direction exécutive et administration</b> . . . . .	<b>6,7</b>	<b>—</b>
<b>C. Programme de travail</b> . . . . .		
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix . . . . .	29,3	—
2. Affaires de l'Assemblée générale . . . . .	7,5	—
3. Affaires du Conseil de sécurité . . . . .	15,1	—
4. Désarmement . . . . .	23,3	74,7
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes . . . . .	3,9	25,3
6. Question de Palestine . . . . .	6,8	—
7. Autres programmes . . . . .	—	—
<b>Total partiel, C</b> . . . . .	<b>85,9</b>	<b>100,0</b>
<b>D. Appui aux programmes</b> . . . . .	<b>5,6</b>	<b>—</b>
<b>Total</b> . . . . .	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2.1

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 050,9	2 263,1	(1 239,4)	(54,7)	1 023,7	49,7	1 073,4
B. Direction exécutive et administration	5 441,1	5 603,6	(1 753,4)	(31,2)	3 850,2	173,5	4 023,7
C. Programme de travail	42 432,8	49 551,3	(1 262,5)	(2,5)	48 288,8	2 647,3	50 936,1
D. Appui aux programmes	2 768,2	4 741,7	(1 590,6)	(33,5)	3 151,1	146,2	3 297,3
<b>Total</b>	<b>53 693,0</b>	<b>62 159,7</b>	<b>(5 845,9)</b>	<b>(9,4)</b>	<b>56 313,8</b>	<b>3 016,7</b>	<b>59 330,5</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	416,7	571,7	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des programmes extrabudgétaires	142,3
<b>Total a)</b>	<b>416,7</b>	<b>571,7</b>		<b>142,3</b>
			b) Activités de fond :	
	1 021,1	217,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	233,0
	194,8	390,7	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	410,2
	801,8	234,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	254,0
	500,0	608,2	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	400,0
	208,0	6 370,4	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 333,0
	6,3	186,0	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	—
<b>Total b)</b>	<b>2 732,0</b>	<b>8 007,8</b>		<b>2 630,2</b>
			c) Projets opérationnels :	
	323,5	142,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	133,8
	154,9	99,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes	145,3
	396,7	40,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	40,0
	1 433,7	2 187,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 187,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	4 330,0	2 130,5	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	—
	11 138,6	5 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	—
	1 534,7	255,0	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	—
<b>Total c)</b>	<b>19 312,1</b>	<b>9 854,4</b>		<b>2 506,4</b>
<b>Total a), b) et c)</b>	<b>22 460,8</b>	<b>18 433,9</b>		<b>5 278,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>76 153,8</b>	<b>80 593,6</b>		<b>64 609,4</b>

Tableau 2.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	40 869,3	49 465,7	(3 824,4)	(7,7)	45 641,3	2 524,0	48 165,3
Autres dépenses de personnel	2 778,4	1 216,1	228,9	18,8	1 445,0	69,5	1 514,5
Consultants et experts	1 119,9	1 694,3	(296,4)	(17,4)	1 397,9	67,4	1 465,3
Voyages	3 077,6	3 193,6	(461,9)	(14,4)	2 731,7	131,8	2 863,5
Services contractuels	512,4	1 090,8	(177,4)	(16,2)	913,4	44,2	957,6
Frais généraux de fonctionnement	1 371,9	1 672,3	(260,0)	(15,5)	1 412,3	67,3	1 479,6
Fournitures et accessoires	180,9	202,8	(6,9)	(3,4)	195,9	10,0	205,9
Matériel	894,4	1 583,6	(596,2)	(37,6)	987,4	46,8	1 034,2
Bourses, subventions et contributions	2 888,2	2 040,5	(451,6)	(22,1)	1 588,9	55,7	1 644,6
<b>Total</b>	<b>53 693,0</b>	<b>62 159,7</b>	<b>(5 845,9)</b>	<b>(9,4)</b>	<b>56 313,8</b>	<b>3 016,7</b>	<b>59 330,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	317,0	467,4	Postes	177,0
	1 913,7	1 953,7	Autres dépenses de personnel	1 771,1
	80,9	645,7	Consultants et experts	626,0
	1 647,9	1 691,7	Voyages	1 398,2
	538,6	629,7	Services contractuels	543,7
	1 342,1	320,5	Frais généraux de fonctionnement	309,9
	0,7	34,0	Fournitures et accessoires	32,7
	100,0	139,4	Matériel	111,1
	16 432,1	12 489,3	Bourses, subventions et contributions	309,2
	87,8	62,5	Dépenses diverses	—
<b>Total</b>	<b>22 460,8</b>	<b>18 433,9</b>		<b>5 278,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>76 153,8</b>	<b>80 593,6</b>		<b>64 609,4</b>

Tableau 2.3

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Département des affaires politiques*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	10	10	—	—	—	—	10	10
D-1	21	17	1	1	—	—	22	18
P-5	41	38	4	3	—	—	45	41
P-4/3	71	68	3	2	—	—	74	70
P-2/1	16	13	—	—	—	—	16	13
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>149</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>170</b>	<b>155</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	12	12	—	—	—	—	12	12
Autres classes	108	106	14	8	2	2	124	116
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>118</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>136</b>	<b>128</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	4	—	—	—	4	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>282</b>	<b>267</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>310</b>	<b>283</b>

<sup>a</sup> Source extrabudgétaire : Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

## A. Organes directeurs

### Vue d'ensemble

- 2.7 Des ressources sont prévues dans cette partie de chapitre pour financer certains coûts afférents aux organes directeurs dont le Département des affaires politiques assure le service et qui nécessitent des crédits spécifiques.

Tableau 2.4

#### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Conseil de sécurité	279,8	768,1	(431,8)	(56,2)	336,3	16,5	352,8
2. Conseil de tutelle	136,8	112,3	(112,3)	(100,0)	—	—	—
3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	396,5	517,2	4,3	0,8	521,5	25,2	546,7
4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes	2 005,3	689,1	(689,1)	(100,0)	—	—	—
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	60,1	106,5	(10,5)	(9,8)	96,0	4,7	100,7
6. Conférence du désarmement	172,4	69,9	—	—	69,9	3,3	73,2
<b>Total</b>	<b>3 050,9</b>	<b>2 263,1</b>	<b>(1 239,4)</b>	<b>(54,7)</b>	<b>1 023,7</b>	<b>49,7</b>	<b>1 073,4</b>

Tableau 2.5

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	105,3	—	—	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	—	5,9	—	—	5,9	0,2	6,1
Voyages	1 061,3	934,3	(317,3)	(33,9)	617,0	29,7	646,7
Services contractuels	288,0	769,6	(433,3)	(56,3)	336,3	16,5	352,8
Frais généraux de fonctionnement	112,9	97,5	(37,2)	(38,1)	60,3	3,0	63,3
Fournitures et accessoires	2,9	4,2	—	—	4,2	0,3	4,5
Bourses, subventions et contributions	1 480,5	451,6	(451,6)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>3 050,9</b>	<b>2 263,1</b>	<b>(1 239,4)</b>	<b>(54,7)</b>	<b>1 023,7</b>	<b>49,7</b>	<b>1 073,4</b>

## 1. Conseil de sécurité

Tableau 2.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	3,1	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	275,8	768,1	(431,8)	(56,2)	336,3	16,5	352,8
Frais généraux de fonctionnement	0,9	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>279,8</b>	<b>768,1</b>	<b>(431,8)</b>	<b>(56,2)</b>	<b>336,3</b>	<b>16,5</b>	<b>352,8</b>

- 2.8 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes, auxquels le Conseil a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Services contractuels*

- 2.9 Les ressources prévues (336 300 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie pour l'impression des *Documents officiels du Conseil de sécurité* et des rapports de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant accuse une réduction de 431 800 dollars imputable à la mise en place de postes de travail informatiques et de logiciels de traitement de texte qui permettront d'imprimer un pourcentage plus important des rapports du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires à l'Organisation même.

## 2. Conseil de tutelle

Tableau 2.7

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	147,1	97,2	(97,2)	(100,0)	—	—	—
Services contractuels	0,2	1,5	(1,5)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	9,2	13,6	(13,6)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,3	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>136,8</b>	<b>112,3</b>	<b>(112,3)</b>	<b>(100,0)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

- 2.10 Le Conseil de tutelle, composé de cinq États Membres, est un des organes principaux de l'ONU, institué en application de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies pour aider l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne le régime international de tutelle. Par sa résolution 956 (1994) en date du 2 novembre 1994, le Conseil de sécurité a constaté que l'Accord de tutelle avait cessé d'être applicable au dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (Palaos). C'est pourquoi il est proposé de supprimer les ressources prévues pour le Conseil.
- 2.11 Conformément à son règlement intérieur modifié, «le Conseil de tutelle se réunit où et quand il y a lieu, sur sa propre décision ou sur décision de son président, ou à la demande de la majorité de ses membres ou à la demande de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, agissant en conformité des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies». Si des réunions du Conseil de tutelle s'avéraient nécessaires à l'avenir, le Département des affaires politiques assurerait les services fonctionnels nécessaires. On prévoit à ce stade que ces services seraient financés dans les limites des ressources mises à la disposition du Département.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 2.12 Au vu de la situation actuelle, il est proposé de supprimer les ressources prévues pour le Conseil de tutelle. En cas de dépenses imprévues, on estime que celles-ci pourraient être couvertes par les ressources dont dispose le Département.

### 3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Tableau 2.8

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	—	5,9	—	—	5,9	0,2	6,1
Voyages	350,3	451,1	—	—	451,1	21,7	472,8
Frais généraux de fonctionnement	43,6	56,0	4,3	7,6	60,3	3,0	63,3
Fournitures et accessoires	2,6	4,2	—	—	4,2	0,3	4,5
<b>Total</b>	<b>396,5</b>	<b>517,2</b>	<b>4,3</b>	<b>0,8</b>	<b>521,5</b>	<b>25,2</b>	<b>546,7</b>

- 2.13 Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est composé de 24 membres, est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé d'examiner l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1960. Il comprend un sous-comité et un groupe de travail.
- 2.14 Le mandat du Comité est le suivant :
- Rechercher les moyens d'appliquer immédiatement et intégralement la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et formuler des propositions spécifiques à cette fin;
  - Faire des propositions concrètes au Conseil de sécurité concernant les faits nouveaux intervenus dans les territoires coloniaux qui risquent de menacer la paix et la sécurité internationales;
  - Examiner si les États Membres respectent la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes;
  - Étudier la situation dans tous les territoires non autonomes qui subsistent, notamment en y envoyant des missions de visite, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale;
  - Mobiliser un appui mondial en faveur de la réalisation des objectifs de la Déclaration;
  - Revoir la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration et faire à cette fin des propositions spécifiques à l'Assemblée générale.
- 2.15 Dans l'exercice de son mandat, le Comité spécial peut tenir des réunions, dont certaines hors Siège, pour examiner l'application de la Déclaration, envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes et tenir les consultations et avoir les contacts voulus avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ses membres peuvent aussi participer aux conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de la décolonisation qu'organisent les organisations non gouvernementales ainsi que les organismes intéressés des Nations Unies. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Comité spécial lance une campagne internationale de diffusion d'informations sur la décolonisation et de publicité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et fait rapport à ce sujet à l'Assemblée.

- 2.16 À l'heure actuelle, il y a encore 17 territoires non autonomes. Le programme de travail du Comité spécial est arrêté tous les ans, compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Eu égard à l'étendue des responsabilités du Comité spécial et à son programme de travail approuvé par l'Assemblée pour 1995, le Comité mènera sans doute les activités suivantes durant l'exercice biennal 1996-1997 :
- a) Envoyer chaque année dans les territoires deux missions de visite au maximum d'une durée de deux semaines et demie;
  - b) Envoyer des missions de représentation à des conférences, tenir des consultations et avoir des contacts portant sur la question de la décolonisation avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées, et les institutions internationales associées aux Nations Unies (jusqu'à six missions de consultation d'une semaine chaque année); l'OUA (une mission de consultations d'une semaine chaque année); et le Président du Conseil économique et social lors des sessions ordinaires du Conseil; l'OEA, la CARICOM et d'autres institutions de la région des Caraïbes (jusqu'à deux missions); le Forum du Pacifique Sud et d'autres institutions régionales de la région du Pacifique (jusqu'à deux missions);
  - c) Participer chaque année à trois conférences, séminaires et autres manifestations spéciales traitant de la décolonisation, réunis sur l'initiative d'organisations non gouvernementales ainsi que par des organismes des Nations Unies intéressés;
  - d) Prendre, en consultation avec les puissances administrantes et les organisations régionales intéressées, les dispositions nécessaires pour que des représentants des territoires non autonomes soient entendus par le Comité.
- 2.17 C'est le Département des affaires politiques qui fournit les services fonctionnels nécessaires au Comité spécial, à ses organes subsidiaires et à ses missions de visite et autres. Des ressources sont prévues à cet effet dans la partie 2C ci-dessous.
- 2.18 Sans préjudice des décisions que prendra l'Assemblée générale à ses cinquantième et cinquante et unième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial pour 1996 et 1997, les prévisions de dépenses ont été établies en fonction du volume des activités approuvées pour l'année 1995.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Dépenses de personnel*

- 2.19 Le montant prévu (5 900 dollars) est destiné à couvrir le coût des services d'un interprète pour les missions du Comité.

##### *Voyages*

- 2.20 Le montant prévu (451 100 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage des représentants (217 900 dollars) appelés à se déplacer dans le cadre des activités indiquées au paragraphe 2.16, ainsi qu'à participer à deux séminaires régionaux (un par an) devant se tenir dans les régions des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme; les frais de voyage de représentants d'organismes nationaux et autres (77 300 dollars) qui participeront à ses travaux et qui assisteront aux séminaires susmentionnés, et les frais de voyage du personnel (155 900 dollars) qui aidera le Comité à mener les activités indiquées au paragraphe 2.16 et assurera le service des deux séminaires régionaux.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 2.21 Le montant prévu (60 300 dollars) est destiné à couvrir le coût de la location des locaux (8 400 dollars), du mobilier et matériel (23 600 dollars), des communications (6 900 dollars) et des services divers (17 100 dollars) nécessaires lors des missions du Comité et des séminaires visés au paragraphe 2.20. L'augmentation (4 300 dollars) correspond aux dépenses de représentation du Comité qui étaient jusqu'à présent inscrites à la rubrique Direction exécutive et administration du Département.

*Fournitures et accessoires*

- 2.22 Le montant prévu (4 200 dollars) est destiné à couvrir le coût de diverses fournitures nécessaires pour les missions du Comité et les séminaires susvisés.

#### 4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes

Tableau 2.9

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	512,1	209,6	(209,6)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	12,7	27,9	(27,9)	(100,0)	—	—	—
Subventions et contributions	1 480,5	451,6	(451,6)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>2 005,3</b>	<b>689,1</b>	<b>(689,1)</b>	<b>(100,0)</b>	—	—	—

- 2.23 À la suite de la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/258 A, de mettre fin au mandat du Comité spécial contre l'apartheid, le Secrétaire général a présenté des propositions visant à réduire les activités relatives à l'élimination de l'apartheid et concernant l'utilisation des ressources y afférentes (A/C.5/49/44). L'Assemblée a pris une décision à ce sujet dans sa résolution 49/219 du 23 décembre 1994, après avoir examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question (A/49/7/Add.10).
- 2.24 Dans son rapport (A/C.5/49/44), le Secrétaire général a décrit succinctement les incidences de la réduction des activités relatives à l'élimination de l'apartheid sur le budget, pour lesquelles des ressources avaient été approuvées au titre du chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995. Le solde des crédits ouverts pour 1994-1995 (689 100 dollars) ne sera pas utilisé.

#### 5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Tableau 2.10

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	5,1	106,5	(10,5)	(9,8)	96,0	4,7	100,7
Services contractuels	12,0	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	43,0	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>60,1</b>	<b>106,5</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>96,0</b>	<b>4,7</b>	<b>100,7</b>

- 2.25 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en 1976, conformément à la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le nombre de ses membres a été porté de 20 à 23 par l'Assemblée, à sa trente et unième session. Dans sa résolution 49/62 A du 14 décembre 1994, adoptée à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a considéré que le Comité pouvait continuer d'apporter une contribution précieuse et positive aux efforts internationaux visant à faire progresser l'application effective de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et à mobiliser l'aide et l'appui internationaux en faveur du peuple palestinien durant la période de transition; fait siennes les recommandations formulées par le Comité dans son rapport à la quarante-neuvième session de l'Assemblée; prié le Comité de continuer à suivre l'évolution de la question de Palestine et de présenter un rapport et des suggestions à l'Assemblée ou au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendrait; autorisé le Comité à continuer d'oeuvrer sans réserve en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à apporter les aménagements qu'il jugerait appropriés et nécessaires à son programme de travail en fonction de l'évolution de la situation, à mettre plus spécialement l'accent sur la nécessité de mobiliser aide et appui en faveur du peuple palestinien et à lui rendre compte à sa cinquantième session et par la suite; et prié le Comité de continuer d'aider les organisations non gouvernementales qui mènent des activités d'information et d'assistance et d'associer de nouvelles organisations non gouvernementales à ses travaux. Il est prévu que le Comité continuera d'exister jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

- 2.26 Les ressources prévues (96 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des membres du Comité et des observateurs appelés à participer aux réunions organisées par les organes de l'ONU et organisations des Nations Unies et les institutions spécialisées, et aux autres conférences et réunions internationales auxquelles le Comité jugera utile de se faire représenter, ainsi que l'envoi de délégations pour participer aux autres missions et activités de sensibilisation que le Comité pourra entreprendre dans l'exercice de son mandat. Elles permettront également de couvrir les frais de voyage des personnalités, experts et autres personnes que le Comité décidera d'inviter à participer à des manifestations spéciales concernant la question de Palestine ou à se rendre auprès de lui pour consultations, lorsque cela sera jugé nécessaire.

**6. Conférence du désarmement**

Tableau 2.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	105,3	—	—	—	—	—	—
Voyages	63,6	69,9	—	—	69,9	3,3	73,2
Frais généraux de fonctionnement	3,5	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>172,4</b>	<b>69,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>69,9</b>	<b>3,3</b>	<b>73,2</b>

- 2.27 La Conférence du désarmement, sise à Genève, est ouverte à la participation des 5 États dotés d'armes nucléaires et de 35 autres États. En outre, 50 États non membres sont invités périodiquement à participer à ses travaux, de même qu'à ceux de ses organes subsidiaires. La Conférence divise sa session annuelle en trois parties et poursuit ses négociations sur les questions prioritaires pendant les périodes intersessions. C'est pourquoi elle se réunit de sept à neuf mois par an.
- 2.28 En application du paragraphe 120 c) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, tout en étant en même temps son représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et son président à organiser les travaux de la Conférence. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L du 11 décembre 1979, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que le concours et les services dont la Conférence du désarmement et tous organes subsidiaires qu'elle pourrait établir auraient besoin, conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Le secrétariat de la Conférence se compose de fonctionnaires du Service du Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques de Genève.
- 2.29 L'Assemblée générale a de nouveau prié instamment tous les États participant à la Conférence du désarmement, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de négocier activement, en tant que tâche prioritaire, et de conclure un traité universel d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit multilatéralement et effectivement vérifiable et qui contribue au désarmement nucléaire et à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, demandé la conclusion des négociations sur le traité dans les meilleurs délais et prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assurer à la Conférence les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à ces négociations (résolution 49/70 du 15 décembre 1994).
- 2.30 À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a également recommandé à la Conférence du désarmement de poursuivre activement des négociations intensives en vue de parvenir rapidement à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; elle l'a aussi prié d'accélérer l'examen, sous tous ses aspects, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en vue d'engager des négociations aux fins de la conclusion d'un accord ou d'accords; d'envisager de poursuivre ses travaux concernant la transparence dans le domaine des armements; d'élaborer un ensemble complet de mesures pratiques vérifiables se prêtant à des négociations dans les 5 et 10 prochaines années, afin de réduire la menace nucléaire; et d'envisager d'élaborer des principes qui puissent servir de cadre à des accords régionaux sur la maîtrise des armes classiques (résolutions 49/73, 49/74 et 49/75 C, E et O du 15 décembre 1995).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Voyages*

- 2.31 Les ressources demandées à cette rubrique (69 900 dollars) serviront à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires du Centre pour les affaires de désarmement qui seront détachés du Siège à Genève pour assurer les services fonctionnels nécessaires à la Conférence du désarmement (27 900 dollars) et des fonctionnaires de Genève devant assister aux réunions consultatives tenues à New York concernant les activités de la Conférence du désarmement (42 000 dollars).

## B. Direction exécutive et administration

### Vue d'ensemble

- 2.32 Le montant prévu correspond aux ressources nécessaires concernant le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et les bureaux des deux sous-secrétaires généraux qui fournissent l'appui nécessaire.

Tableau 2.12

#### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Direction exécutive et administration	5 441,1	5 603,6	(1 753,4)	(31,2)	3 850,2	173,5	4 023,7

Tableau 2.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 236,7	4 767,9	(1 318,4)	(27,6)	3 449,5	154,4	3 603,9
Autres dépenses de personnel	138,6	154,7	(119,9)	(77,5)	34,8	1,6	36,4
Consultants et experts	88,9	95,0	(28,6)	(30,1)	66,4	3,2	69,6
Voyages	574,8	422,5	(230,9)	(54,6)	191,6	9,2	200,8
Services contractuels	1,0	0,8	(0,8)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	282,4	162,7	(54,8)	(33,6)	107,9	5,1	113,0
Fournitures et accessoires	30,2	—	—	—	—	—	—
Matériel	88,5	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>5 441,1</b>	<b>5 603,6</b>	<b>(1 753,4)</b>	<b>(31,2)</b>	<b>3 850,2</b>	<b>173,5</b>	<b>4 023,7</b>

Tableau 2.14

**Postes nécessaires**
*Programme : Direction exécutive et administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	3	1	—	—	—	—	3	1
P-5	3	2	—	—	—	—	3	2
P-4/3	5	4	—	—	—	—	5	4
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	11	1	—	—	—	15	11
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>29</b>	<b>21</b>

- 2.33 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Dans l'exercice de ses responsabilités, il est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un supervise la Division des affaires de l'Assemblée générale et aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix en Amérique, en Asie de l'Est/Pacifique et en Europe relevant des sous-programmes 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations), du programme 3 (Affaires de l'Assemblée générale), du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation) et du programme 5 (Question de Palestine). L'autre aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine politique, y compris en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix en Afrique et en Asie occidentale, supervise la Division des affaires du Conseil de sécurité et est chargé de la mise en oeuvre des activités relevant des sous-programmes 1 et 3 du programme 1, du programme 2 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) et du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation).
- 2.34 Le nouveau Département comprend 13 grandes unités administratives : le Bureau du Secrétaire général adjoint; les deux bureaux des sous-secrétaires généraux; la Division de l'Afrique I; la Division de l'Afrique II; la Division des Amériques; la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique; la Division de l'Europe; la Division de l'Asie occidentale; le Centre pour les affaires de désarmement; la Division des affaires de l'Assemblée générale; la Division des affaires du Conseil de sécurité et le Service administratif.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 2.35 Les ressources prévues permettraient de maintenir, en 1996-1997, la structure actuelle des effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint, à savoir un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-1, un poste P-4, un poste P-3 et cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes); et, pour chacun des deux bureaux des sous-secrétaires généraux, un poste de sous-secrétaire général, un poste P-5, un poste P-3 et trois postes d'agent des services généraux (Autres classes).
- 2.36 À la suite du regroupement, en 1994-1995, des deux entités du Département sous la supervision d'un seul Secrétaire général adjoint, on a pu poursuivre la rationalisation des activités, ce qui a entraîné les transferts ci-après de la Direction exécutive et de l'administration : un poste D-1 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division de l'Afrique II; un poste D-1 à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour le Chef du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte; un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division de l'Asie occidentale, afin de renforcer les services de secrétariat; un poste P-4 à la Division des affaires de l'Assemblée générale, afin de fournir des services de secrétariat aux divers groupes de travail créés par l'Assemblée; un poste P-4 à la Division des droits des Palestiniens; et un poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division des affaires du Conseil de sécurité. En même temps, il est proposé de transférer un poste P-3 de l'appui aux programmes. Les ressources approuvées pour son ancien Groupe de la coordination et des rapports, comprises dans ces prévisions, ont été redéployées comme suit : un poste P-5 transféré à la Division de l'Afrique II; un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau du Secrétaire général adjoint; et un poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division des affaires du Conseil de sécurité.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 2.37 Il est proposé un montant de 11 200 dollars au titre du personnel temporaire et de 23 600 dollars au titre des heures supplémentaires. La réduction de 119 900 dollars correspond au transfert de ressources proposé, au titre du personnel temporaire, aux affaires de l'Assemblée générale (43 800 dollars) et aux affaires du Conseil de sécurité (34 400 dollars), et au titre des heures supplémentaires (41 700 dollars) aux affaires de l'Assemblée générale.

#### *Consultants et experts*

- 2.38 Le montant proposé (66 400 dollars) permettrait de financer les services d'experts requis pour l'amélioration des services informatiques du Département.

#### *Voyages*

- 2.39 Les ressources prévues (191 600 dollars) permettront de financer les déplacements devant être effectués par le personnel du Département dans le cadre de ses activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix — qu'il s'agisse d'obtenir des informations de première main sur le terrain, de participer à des missions d'établissement des faits et à d'autres missions ou d'accompagner les représentants/envoyés spéciaux du Secrétaire général — ainsi que les déplacements effectués pour participer à des réunions d'organisation régionales ou assister à des conférences et séminaires.

#### *Frais généraux de fonctionnement*

- 2.40 Le montant prévu (107 900 dollars) permettra de couvrir les dépenses de représentation (5 200 dollars) et les frais de communications (102 700 dollars).

## C. Programme de travail

### Vue d'ensemble

- 2.41 Le regroupement des deux entités constituant le Département des affaires politiques, qui a eu lieu en 1994-1995 conformément à la résolution 48/231 de l'Assemblée générale, a permis de poursuivre la rationalisation de ses activités et, au Secrétaire général adjoint, de diriger et de superviser ses travaux de manière plus efficace. La réorganisation a amélioré l'exécution des programmes de la manière suivante :
- Les voies hiérarchiques sont plus claires et plus cohérentes et le Secrétariat peut exercer ses fonctions en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix de manière plus systématique et plus concentrée;
  - Elle permet, par le biais des deux Divisions de l'Afrique, de mieux suivre les changements rapides et importants se produisant sur ce continent et d'y obtenir un soutien politique plus efficace aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
  - Elle établit une répartition nette des responsabilités pour chaque pays, organisation régionale et situation, facilitant ainsi la collaboration du Département avec d'autres unités du Secrétariat (en particulier le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires humanitaires), les programmes, les fonds et les institutions spécialisées des Nations Unies, les représentants des États Membres et les organisations non gouvernementales et établissements universitaires, qui tous constituent d'importantes sources pour les informations et analyses requises par le Département;
  - Un nombre suffisant de fonctionnaires peut maintenant organiser les très nombreuses consultations avec les États Membres à un niveau élevé, lesquelles constituent une partie importante et nécessaire de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix;
  - La réorganisation permet, par la mise en place d'une structure organisée pays par pays, de procéder à une analyse approfondie des situations, ce qui facilite la mise au point des documents d'information détaillés à l'intention du Secrétaire général;
  - Elle améliore la qualité et la cohérence des services de secrétariat fournis à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux autres organes intergouvernementaux compétents;
  - Elle améliore l'efficacité du Centre pour les affaires de désarmement et renforce l'intégration de ses activités avec celles des autres divisions du Département s'occupant des questions liées à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix.
- 2.42 Les ressources au titre de ce sous-programme en 1996-1997 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix . . . . .	34,1	—
2. Affaires de l'Assemblée générale . . . . .	8,8	—
3. Affaires du Conseil de sécurité . . . . .	17,6	—
4. Désarmement . . . . .	27,1	74,7
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes . . . . .	4,5	25,3
6. Question de Palestine . . . . .	7,9	—
7. Autres programmes . . . . .	—	—
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2.15

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	5 573,4	8 357,3	8 075,4	96,6	16 432,7	957,3	17 390,0
2. Affaires de l'Assemblée générale	3 847,2	1 708,3	2 534,5	148,3	4 242,8	229,4	4 472,2
3. Affaires du Conseil de sécurité	6 663,8	7 020,5	1 496,0	21,3	8 516,5	413,2	8 929,7
4. Désarmement	11 951,4	12 990,8	88,0	0,6	13 078,8	741,6	13 820,4
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	688,7	1 969,0	198,9	10,1	2 167,9	124,0	2 291,9
6. Question de Palestine	3 809,5	4 429,3	(579,2)	(13,0)	3 850,1	181,8	4 031,9
7. Autres programmes							
a) Recherche et collecte d'informations	676,4	1 070,2	(1 070,2)	(100,0)	—	—	—
b) Questions politiques spéciales (UNARDOL)	—	893,8	(893,8)	(100,0)	—	—	—
c) Questions politiques spéciales	1 631,1	2 624,5	(2 624,5)	(100,0)	—	—	—
d) Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix	167,3	971,1	(971,1)	(100,0)	—	—	—
e) Coopération régionale en matière de politique et de sécurité, et tutelle et décolonisation	3 034,4	3 646,8	(3 646,8)	(100,0)	—	—	—
f) Élimination de l'apartheid	4 389,6	3 869,7	(3 869,7)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>42 432,8</b>	<b>49 551,3</b>	<b>(1 262,5)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>48 288,8</b>	<b>2 647,3</b>	<b>50 936,1</b>

Tableau 2.15 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) D'autres organismes des Nations Unies	—
	416,7	571,7	ii) Des activités extrabudgétaires	142,3
<b>Total a)</b>	<b>416,7</b>	<b>571,7</b>		<b>142,3</b>
			b) Activités de fond :	
	1 021,1	217,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	233,0
	194,8	390,7	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	410,2
	801,8	234,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	254,0
	500,0	608,2	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	400,0
	208,0	6 370,4	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 333,0
	6,3	186,0	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	—
<b>Total b)</b>	<b>2 732,0</b>	<b>8 007,8</b>		<b>2 630,2</b>
			c) Projets opérationnels :	
	323,5	142,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	133,8
	154,9	99,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes	145,3
	396,7	40,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	40,0
	1 433,7	2 187,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 187,3
	4 330,0	2 130,5	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	—
	11 138,6	5 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	—
	1 534,7	255,0	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	—
<b>Total c)</b>	<b>19 312,1</b>	<b>9 854,4</b>		<b>2 506,4</b>
<b>Total a), b) et c)</b>	<b>22 460,8</b>	<b>18 433,9</b>		<b>5 278,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>64 893,6</b>	<b>67 985,2</b>		<b>56 215,0</b>

Tableau 2.16

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	34 439,0	41 791,1	(1 440,4)	(3,4)	40 350,7	2 286,1	42 636,8
Autres dépenses de personnel	2 520,3	866,8	406,5	46,8	1 273,3	61,4	1 334,7
Consultants et experts	1 023,0	1 599,3	(267,8)	(16,7)	1 331,5	64,2	1 395,7
Voyages	1 425,0	1 750,3	172,8	9,8	1 923,1	92,9	2 016,0
Services contractuels	223,3	294,5	(10,1)	(3,4)	284,4	13,8	298,2
Frais généraux de fonctionnement	556,5	1 001,9	(214,7)	(21,4)	787,2	37,1	824,3
Fournitures et accessoires	96,6	135,6	(39,2)	(28,9)	96,4	4,9	101,3
Matériel	741,4	522,9	130,4	24,9	953,3	31,2	684,5
Bourses, subventions et contributions	1 407,7	1 588,9	—	—	1 588,9	55,7	1 644,6
<b>Total</b>	<b>42 432,8</b>	<b>49 551,3</b>	<b>(1 262,5)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>48 288,8</b>	<b>2 647,3</b>	<b>50 936,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
Postes	317,0	467,4	177,0
Autres dépenses de personnel	1 913,7	1 953,7	1 771,0
Consultants et experts	80,9	645,7	626,0
Voyages	1 647,9	1 691,7	1 398,2
Services contractuels	538,6	629,7	543,7
Frais généraux de fonctionnement	1 342,1	320,5	309,9
Fournitures et accessoires	0,7	34,0	32,7
Mobilier	—	—	—
Matériel	100,0	139,4	111,1
Bourses, subventions et contributions	16 432,1	12 489,3	309,2
Dépenses diverses	87,8	62,5	—
<b>Total</b>	<b>22 460,8</b>	<b>18 433,9</b>	<b>5 278,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>64 893,6</b>	<b>67 985,2</b>	<b>56 215,0</b>

Tableau 2.17

**Postes nécessaires**
*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	10	10	—	—	—	—	10	10
D-1	17	16	1	1	—	—	18	17
P-5	36	35	4	3	—	—	40	38
P-4/3	63	62	3	2	—	—	66	64
P-2/1	15	12	—	—	—	—	15	12
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>135</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>149</b>	<b>141</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	9	9	—	—	—	—	9	9
Autres classes	82	88	13	8	2	2	97	98
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>97</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>106</b>	<b>107</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	4	—	—	—	4	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>232</b>	<b>232</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>259</b>	<b>248</b>

**1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix**

Tableau 2.18

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	5 236,4	8 021,0	7 375,6	91,9	15 396,6	906,8	16 303,4
Autres dépenses de personnel	202,3	132,6	82,0	61,8	214,6	10,5	225,1
Consultants et experts	10,6	—	—	—	—	—	—
Voyages	67,1	13,0	446,1	3 331,5	459,1	22,2	481,3
Services contractuels	12,1	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	190,7	—	—	190,7	9,4	200,1
Matériel	44,7	—	171,7	—	171,7	8,4	180,1
Bourses, subventions et contributions	0,2	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>5 573,4</b>	<b>8 357,3</b>	<b>8 075,4</b>	<b>96,6</b>	<b>16 432,7</b>	<b>957,3</b>	<b>17 390,0</b>

Tableau 2.19

**Postes nécessaires**

*Programme : Diplomatie préventive et rétablissement de la paix*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	4	6	—	—	—	—	4	6
D-1	4	7	—	—	—	—	4	7
P-5	8	13	—	2	—	—	8	15
P-4/3	14	25	—	1	—	—	14	26
P-2/1	2	5	—	—	—	—	2	5
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>56</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>32</b>	<b>59</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	32	—	—	—	—	14	32
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>32</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>32</b>
<b>Total général</b>	<b>46</b>	<b>88</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>46</b>	<b>91</b>

- 2.43 Placées sous l'autorité directe du Secrétaire général adjoint, lequel est secondé par deux sous-secrétaires généraux, les six divisions régionales du Département des affaires politiques — à savoir la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II, la Division des Amériques, la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique, la Division de l'Europe et la Division de l'Asie occidentale — sont chargées de l'exécution des activités relevant des sous-programmes 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations) et des sous-programmes 1 (Questions politiques spéciales) et 2 (Coopération régionale en matière de politique et de sécurité) du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé.
- 2.44 Les Divisions de l'Afrique I et de l'Afrique II ont été créées à la suite du regroupement des deux entités du Département, en mars 1994. À la suite de cette mesure, les activités effectuées auparavant par diverses unités de l'ancienne structure et relevant des sous-programmes 1 et 3 du programme 1, ainsi que des sous-programmes 1 et 2 du programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé, ont été confiées aux divisions. Avec la création des deux nouvelles divisions, le Département compte désormais six divisions régionales.
- 2.45 Les travaux des divisions sont répartis comme suit : a) la Division de l'Afrique I s'occupe de 23 pays et territoires situés en Afrique orientale et australe; b) la Division de l'Afrique II s'occupe de 31 pays et territoires d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale; c) la Division des Amériques s'occupe de 36 pays et territoires d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et des Caraïbes; d) la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique s'occupe de 37 pays et territoires d'Asie de l'Est et du Pacifique; e) la Division de l'Europe mène des activités concernant 48 pays et territoires européens; et f) la Division de l'Asie occidentale s'occupe de 19 pays et territoires d'Asie occidentale et centrale. Les divisions suivent également les activités des organisations régionales et sous-régionales énumérées ci-dessous, et travaillent en coopération étroite avec elles.

**Programme 1**  
**Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement**  
**de la paix, maintien de la paix, recherche,**  
**collecte et analyse d'informations**

**Sous-programme 1**  
**Bons offices, diplomatie préventive**  
**et rétablissement de la paix**

- 2.46 Conformément aux objectifs énoncés dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur le sujet, notamment les résolutions 47/120 A et B de l'Assemblée, en date des 18 décembre 1992 et 20 septembre 1993 concernant l'Agenda pour la paix, les activités prévues au titre de ce sous-programme visent à :
- a) Fournir au Secrétaire général des informations et des analyses politiques sur des situations évolutives qui pourraient avoir des effets défavorables sur la paix et la sécurité internationales ou exiger pour d'autres raisons son attention;
  - b) Conseiller le Secrétaire général sur les mesures qu'il pourrait prendre de sa propre initiative, ou qu'il pourrait recommander à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité d'approuver, afin de prévenir ou de limiter les conséquences néfastes d'une situation donnée;
  - c) Aider le Secrétaire général à mettre en oeuvre les mesures prises de sa propre initiative ou décidées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

**Activités**

*1. Coopération internationale*

*Règlement des différends, missions spéciales, bons offices et établissement des faits*

- a) Identification des zones potentielles de crise et communication d'informations au Secrétaire général sur les faits et situations qui affectent la paix et la sécurité internationales;
- b) Surveillance des zones de conflit potentielles, collecte, actualisation et analyse des informations à ce sujet;
- c) Maintien et renforcement des liens avec les autres bureaux et départements de l'ONU et autres instituts et experts concernés;
- d) Organisation de missions d'établissement des faits, de rétablissement de la paix et d'autres missions dans les zones de conflit effectif ou potentiel où le Secrétaire général déploie déjà des efforts de prévention et de rétablissement de la paix ou pourrait y être contraint, et participation à ces missions;
- e) Fourniture de conseils politiques et d'un appui aux représentants spéciaux et autres personnes nommées par le Secrétaire général pour l'assister dans ses efforts de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix.

*2. Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels).* Rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur diverses questions relatives à la paix et à la sécurité;
- b) *Services fonctionnels.* Fourniture de renseignements généraux et d'avis au Président de l'Assemblée générale et au représentant du Secrétaire général auprès du Conseil de sécurité, selon les besoins.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*
  - a) Liaison, consultations et, selon les besoins, négociations avec les États Membres, à leurs missions permanentes, au Siège ou dans les capitales;
  - b) Maintien de contacts avec les ONG et les établissements universitaires dans le monde entier et participation à des séminaires et à des réunions concernant la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et les régions;
  - c) Maintien des contacts et des consultations avec les représentants des organismes régionaux et sous-régionaux concernés, en vue de renforcer la coopération avec ces organismes;
  - d) Rédaction de notes d'information et d'études approfondies sur les nouvelles tendances influant sur la paix et la sécurité, de projets de rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi que de notes d'orientation, de documents d'information, de notices biographiques, de points de discussion et d'analyses portant sur diverses questions politiques pour les voyages officiels du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires de l'ONU et pour les réunions de haut niveau tenues au Siège, à l'intention du Secrétaire général.

### Sous-programme 3

#### Recherche, collecte et analyse d'informations

#### Activités

1. *Coopération internationale*
  - a) *Règlement des différends, missions spéciales, bons offices et établissement des faits*
    - i) Suivre les événements au jour le jour, collecter et analyser des informations sur : les situations dans lesquelles l'ONU est activement engagée; les situations de conflit armé dans lesquelles l'Organisation n'est pas engagée; les situations de tension grave; les situations de faible tension; et la situation des pays relativement stables où des éléments d'instabilité apparaissent;
    - ii) Porter rapidement à l'attention du Secrétaire général et de ses proches collaborateurs tout fait nouveau qui menace la paix et la sécurité, et recommander des interventions appropriées dans le cadre de la diplomatie préventive;
    - iii) Présenter des données et des analyses actualisées sur toutes les situations à l'appui des efforts de rétablissement de la paix déployés par le Secrétaire général et ses proches collaborateurs;
    - iv) Faire des travaux de recherche et établir des rapports sur les questions qui affectent la paix et la sécurité, notamment publier des rapports périodiques sur les tendances et l'état des situations de conflit dans les pays africains concernés et sur l'ensemble du continent;
    - v) Exploiter une base de données actualisée à l'appui des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix;
    - vi) Entreprendre des missions d'établissement des faits de façon à pouvoir effectuer des travaux de recherche et des analyses aux fins d'alerte rapide et de diplomatie préventive, notamment en ce qui concerne la prise de décision sur les possibilités d'action;
  - b) *Relations extérieures*
    - i) Coordonner les contacts avec les institutions se consacrant au règlement des conflits et à la recherche en matière d'alerte rapide et de diplomatie préventive;
    - ii) Participer à des séminaires sur l'alerte rapide et la diplomatie préventive; et/ou les organiser.

## 2. Services fournis aux organes délibérants

*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports sur diverses questions à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, sur demande.

## 3. Supports et services d'information

- a) Notes d'information, documents de base et points de discussion pour les voyages officiels du Secrétaire général ou pour ses réunions au Siège;
- b) Conférences et séminaires au Siège et ailleurs, selon les besoins.

## 4. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Coordination et liaison avec d'autres services du Secrétariat;
- b) Liaison et, le cas échéant, négociations avec les missions permanentes des États Membres;
- c) Établissement et maintien de contacts avec les organisations régionales, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les universitaires qui s'intéressent aux régions concernées; et participation aux séminaires et autres manifestations ou activités qu'ils organisent.

## Programme 4

### Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation

#### Sous-programme 1

#### Questions politiques spéciales

- 2.47 Les activités effectuées dans le cadre du sous-programme 1 du programme 4 couvrent un large éventail de questions spéciales de caractère politique, en ce qui concerne notamment l'Afrique, dans le contexte du Chapitre VI de la Charte relatif au règlement pacifique des différends. Elles consistent à suivre l'évolution politique et les événements et à aider le Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités qui incombent en matière de règlement pacifique des différends et pour les aspects politiques des opérations de maintien de la paix.
- 2.48 Une coopération et des contacts étroits seront maintenus avec les organisations, associations et conférences régionales, interrégionales et sous-régionales dotées du statut d'observateur ou de tout autre statut officiel auprès de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'OUA, ainsi qu'avec les États de première ligne et la SADCC pour les questions qui intéressent l'ONU, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

#### Activités

##### 1. Coopération internationale

- a) *Bons offices, établissement des faits, rétablissement de la paix et règlement des conflits*
  - i) Suivi des faits nouveaux et analyses critiques de certaines questions politiques spéciales, eu égard aux procédures de règlement pacifique;
  - ii) Responsabilité des aspects politiques des opérations de maintien de la paix;
  - iii) Maintien et renforcement de la coopération avec l'OUA, la SADCC et les États de première ligne dans le cadre de réunions mixtes, consultations, mécanismes de liaison et de la participation aux réunions de ces entités, en particulier les réunions du Conseil des ministres et les réunions au sommet de l'OUA;

- b) *Relations extérieures*. La liaison avec les organisations, associations et conférences régionales et interrégionales pour les questions politiques qui intéressent l'ONU, comprendra les activités suivantes :
- i) Maintien et renforcement de la coopération avec les secrétariats des organisations, associations et conférences régionales et interrégionales ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Cette coopération sera assurée dans le cadre de réunions mixtes, consultations et autres mécanismes de liaison avec les secrétariats concernés et par l'échange d'informations et de données;
  - ii) Services consultatifs aux organismes des Nations Unies sur les questions relatives à l'Afrique, eu égard en particulier aux nouvelles initiatives prévues dans les résolutions pertinentes de l'ONU;
  - iii) Participation aux réunions ministérielles annuelles et aux réunions au sommet des organisations régionales et sous-régionales d'Afrique.
2. *Services fournis aux organes délibérants*
- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Le nombre exact des rapports devant être présentés pendant l'exercice biennal 1996-1997 sera fonction des événements, mais il est prévu que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale des rapports sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et divers organismes régionaux et interrégionaux. Le Secrétaire général présentera également des rapports au Conseil de sécurité sur les questions névralgiques en Afrique;
  - b) *Services fonctionnels*
    - i) Organisation des réunions générales ou interorganisations prévues dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'OUA, et établissement des documents de base nécessaires;
    - ii) Établissement des documents nécessaires avant, pendant et après les sessions, dont les documents de travail et les rapports concernant les réunions entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'OUA.
3. *Coordination, harmonisation et liaison*
- a) Liaison avec les départements chargés des questions politiques, humanitaires ou ayant trait au maintien de la paix, ainsi qu'avec les délégations;
  - b) Liaison avec les départements chargés de la coopération économique internationale en ce qui concerne les aspects politiques des problèmes régionaux, économiques et sociaux en Afrique.

## **Sous-programme 2**

### **Coopération régionale en matière de politique et de sécurité**

- 2.49 Les activités menées au titre du sous-programme 2 du programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, ont toujours pour but de promouvoir l'application des dispositions pertinentes du Chapitre VIII de la Charte, intitulé «Accords régionaux». Dans ce contexte, une coopération générale efficace sera maintenue avec les secrétariats des organisations, associations et conférences régionales et interrégionales s'occupant de questions politiques intéressant l'ONU.
- 2.50 Les activités prévues consisteront en particulier : à suivre les travaux des organisations, associations et conférences sous-régionales, régionales et interrégionales dotées du statut d'observateur ou de tout autre

statut officiel auprès de l'ONU; et à coopérer étroitement avec elles, notamment avec l'OSCE, la LEA, l'OCI, l'OEA, etc., conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

## Activités

### 1. *Coopération internationale*

- a) *Règlement des différends, missions spéciales, bons offices et établissement des faits.* Suivi des activités des organisations régionales et analyse politique de ces activités;
- b) *Relations extérieures.* Maintien et renforcement de la coopération avec les secrétariats des organisations régionales et interrégionales, notamment l'OSCE, la LEA et l'ensemble des organisations apparentées, l'OCI, l'OEA, les organisations de la région des Caraïbes, dont la CARICOM et le CDCC, le Forum du Pacifique Sud et la Commission du Pacifique Sud, ainsi que les organisations apparentées, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth. La coopération se poursuivra par le biais de réunions conjointes, de consultations et d'autres formes de liaison entre les différents secrétariats; s'il y a lieu, les ministres des affaires étrangères participeront à leurs réunions annuelles et des réunions au sommet seront organisées.

### 2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
  - i) Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'OSCE;
  - ii) Rapport du Secrétaire général sur la création d'une zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud;
  - iii) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne;
  - iv) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et la LEA sur la réunion générale entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées; et sur la réunion sectorielle entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées;
  - v) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OCI; sur la réunion générale entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées; sur la réunion des centres de liaison des organismes chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI et ses institutions spécialisées; et sur la réunion sectorielle entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées;
  - vi) Cinq rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OEA;
  - vii) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la réunion générale entre l'ONU et l'OEA et sur leurs réunions sectorielles;
- b) *Services fonctionnels*
  - i) Une réunion générale et deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées;
  - ii) Une réunion des centres de liaison des organismes chefs de file et une réunion générale, ainsi que deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées;
  - iii) Réunion générale entre l'ONU et l'OEA;
- c) Des services techniques (secrétariat) sont prévus pour les réunions mentionnées à l'alinéa 2 b) ci-dessus.

### 3. *Coordination, harmonisation et liaison*

L'application du sous-programme 2 nécessite une coordination permanente avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions associées à l'Organisation, ces organismes contribuant souvent dans leurs domaines de compétence respectifs à la plupart des activités de coopération avec les organisations régionales.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 2.51 Le tableau d'effectifs des six divisions régionales chargées des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix comprendrait les 56 postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (6 D-2, 7 D-1, 13 P-5, 25 P-4/3 et 5 P-2), 32 postes permanents d'agent des services généraux (Autres classes) et 3 postes temporaires d'administrateur (2 P-5 et 1 P-4/3) qui ont fait l'objet d'un redéploiement au sein du Département dans le cadre de la poursuite de la restructuration de ce dernier en mars 1994 (à l'exception d'un poste D-1 de la Division de l'Afrique I et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la Division de l'Afrique II dont on avait proposé la suppression) ou se sont trouvés libérés du fait de la cessation des activités liées à l'apartheid. Il est proposé de transformer un poste temporaire P-3 et quatre postes temporaires d'agent des services généraux (Autres classes) en postes permanents en raison du caractère durable des activités qui s'y rattachent. Les postes affectés à la Division se répartiraient comme suit :

	<i>Division de l'Afrique I</i>	<i>Division de l'Afrique II</i>	<i>Division des Amériques</i>	<i>Division de l'Asie orientale et du Pacifique</i>	<i>Division de l'Europe</i>	<i>Division de l'Asie occidentale</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
D-2	1	1	1	1	1	1
D-1	1	1	1	1	2	1
P-5	2	4	4	1	2	2
P-4/3	4	5	3	4	5	5
P-2/1	1	1	—	1	1	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
1re classe	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	5	4	5	6
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

##### *Autres dépenses de personnel*

- 2.52 Les ressources demandées (214 600 dollars), qui font apparaître une hausse de 82 000 dollars, doivent permettre de financer les heures supplémentaires que le personnel est amené à effectuer fréquemment en raison de la nature des activités (132 600 dollars), le recrutement du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) devant remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée et celui du personnel supplémentaire nécessaire en période de pointe (82 000 dollars).

*Voyages*

- 2.53 Les ressources demandées (459 100 dollars), qui font apparaître une augmentation de 446 100 dollars, partiellement imputable au prélèvement sur les ressources affectées à la direction exécutive et à l'administration (230 900 dollars) et à l'appui aux programmes (86 500 dollars), doivent permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui assistent aux réunions des organisations régionales, participent aux conférences et séminaires portant sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, entreprennent des missions d'établissement des faits et d'autres missions et accompagnent les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.54 Les ressources prévues à cette rubrique (190 700 dollars) doivent permettre de financer les nombreuses communications (appels téléphoniques interurbains et télécopie) nécessaires à l'accomplissement des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix ainsi que l'accès à divers services d'information électronique.

*Matériel*

- 2.55 Le montant demandé pour 1996-1997 (171 700 dollars) doit permettre de financer l'achat de matériel bureautique, notamment des stations de travail spécialisées permettant d'accéder instantanément à des informations sur l'actualité mondiale et des ordinateurs portatifs spécialisés utilisables par les membres du personnel lorsqu'ils effectuent des missions d'établissement des faits et autres missions hors du Siège et qu'il leur faut rester en contact avec le Département par courrier électronique et accéder à ses bases de données, ainsi que la modernisation du matériel existant.

## 2. Affaires de l'Assemblée générale

Tableau 2.20

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 849,0	1 634,9	2 320,4	141,9	3 955,3	215,4	4 170,7
Autres dépenses de personnel	954,2	73,4	86,7	118,1	160,1	7,9	168,0
Consultants et experts	16,5	—	—	—	—	—	—
Voyages	4,7	—	8,4	—	8,4	0,4	8,8
Services contractuels	5,4	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	14,3	—	27,5	—	27,5	1,3	28,8
Fournitures et accessoires	2,7	—	—	—	—	—	—
Matériel	0,1	—	91,5	—	91,5	4,4	95,9
Bourses, subventions et contributions	0,3	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>3 847,2</b>	<b>1 708,3</b>	<b>2 534,5</b>	<b>148,3</b>	<b>4 242,8</b>	<b>229,4</b>	<b>4 472,2</b>

Tableau 2.21

**Postes nécessaires**
*Programme : Affaires de l'Assemblée générale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	2	—	—	—	—	1	2
P-5	1	2	—	—	—	—	1	2
P-4/3	1	7	—	—	—	—	1	7
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>13</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	3	11	—	—	—	—	3	11
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>26</b>

- 2.56 La présente partie du chapitre 3 vise les activités du programme 3, Affaires de l'Assemblée générale, et du sous-programme 3, Tutelle et décolonisation, du programme 4, Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé; ces activités sont exécutées par la Division des affaires de l'Assemblée générale. Les activités relevant du programme 5, Question de Palestine, dont la Division est également chargée, ainsi que les ressources correspondantes, sont exposées au paragraphe 2C.6 ci-après du présent chapitre.
- 2.57 La Division des affaires de l'Assemblée générale fournit des services de secrétariat aux séances plénières de l'Assemblée générale, à la Quatrième Commission et aux autres organes intergouvernementaux qui ont à connaître des questions de décolonisation, ainsi qu'au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Elle fait en outre office de secrétariat pour divers organes spéciaux, tel le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.
- 2.58 La manière dont se répartissent les réunions de l'Assemblée générale a fortement changé : si l'Assemblée accomplit comme par le passé la majeure partie de son travail pendant ses sessions ordinaires, de septembre à décembre, elle se réunit désormais de plus en plus souvent le reste de l'année. Elle a créé un précédent lors de sa quarante-septième session lorsqu'elle s'est, pour la première fois depuis la création de l'Organisation, réunie tous les mois. Il en est allé de même à la quarante-huitième session, lors de laquelle 20 % environ des séances ont eu lieu de janvier à septembre 1994, dont six réunions — nombre record — en juillet.
- 2.59 L'accroissement du nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée est dû principalement à celui des questions d'ordre budgétaire et administratif. Le volume de travail des groupes de travail officiels et officieux, créés par le Président de l'Assemblée sur les instructions de celle-ci, a également augmenté.

## Programme 3

### Affaires de l'Assemblée générale

#### Sous-programme

#### Affaires de l'Assemblée générale

- 2.60 Les activités de ce sous-programme sont exécutées par le Service du secrétariat de l'Assemblée générale. Le Bureau du Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale est chargé d'encadrer et de coordonner toutes les activités relevant de ce sous-programme.

#### Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation délibératoire.* Préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant l'organisation de la session de l'Assemblée générale et les ordres du jour provisoire et définitif s'y rapportant : liste préliminaire des questions à examiner, ordre du jour provisoire, liste des questions supplémentaires, liste des questions additionnelles, mémoire du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de l'Assemblée; rapports du Bureau à l'Assemblée, état de la documentation de l'Assemblée; liste des résolutions et texte des décisions adoptées par l'Assemblée et liste préliminaire annotée avec son additif; préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant les groupes de travail spéciaux et les conférences, tels que les rapports et les projets de résolution du Groupe de travail chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, du Groupe de travail sur l'Agenda pour la paix, ou de la réunion de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales;
- b) *Services fonctionnels.* Séances et consultations des organes subsidiaires de l'Assemblée générale; Groupe de travail chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, Groupe de travail sur l'Agenda pour la paix, et Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale; réunion de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales; et séances de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies;
- c) *Services techniques (de secrétariat).* Planification et organisation des activités et services concernant l'organisation des sessions de l'Assemblée générale; assistance au Président de l'Assemblée pour tout ce qui a trait à la conduite des travaux, y compris ceux des grandes commissions et des organes subsidiaires; conseils aux États Membres et autres délégations ainsi qu'au Président de l'Assemblée et aux responsables des autres services du Secrétariat s'occupant des travaux de l'Assemblée; planification, établissement et coordination des listes d'orateurs pour le débat général et l'examen par l'Assemblée des points inscrits à son ordre du jour; conseils aux responsables de la documentation requise pour l'Assemblée, notamment pour ce qui a trait aux *Documents officiels de l'Assemblée générale*; édition de documents destinés à l'Assemblée émanant du Secrétariat, des États Membres et des organes subsidiaires de l'Assemblée de façon qu'ils soient clairs, compréhensibles et exacts; approbation des documents avant publication, conformément aux directives pertinentes des organes délibérants; conseils aux missions permanentes s'agissant des communications distribuées en tant que documents officiels d'organes délibérants; fourniture de services de secrétariat aux organes subsidiaires de l'Assemblée et aux conférences et réunions spéciales; et détermination des services du Secrétariat et des programmes de l'ONU auxquels il incombe d'appliquer les résolutions et décisions de l'Assemblée générale.

## 2. Publications

*Publications périodiques.* Publication annuelle de la brochure *Renseignements à l'usage des délégations* à l'occasion des sessions ordinaires de l'Assemblée générale et établissement des chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

## 3. Services de conférence

Tenue à jour d'un fichier de référence concernant la pratique et les précédents établis par l'Assemblée générale, son règlement intérieur et ses organes subsidiaires et tenue à jour d'une bibliothèque de référence.

## 4. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Coordination des activités et services du Secrétariat concernant l'organisation de l'Assemblée générale, notamment avec le Bureau des services de conférence et des services d'appui, ainsi qu'entre le Secrétariat et les délégations, les organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux; coordination avec les services organiques et les secrétariats des grandes commissions pour les questions concernant le service de l'Assemblée, y compris le calendrier des séances; coordination avec les services organiques pour l'élaboration de la liste des candidats et la nomination des membres des organes subsidiaires de l'Assemblée; coordination de la production des documents de l'Assemblée émanant du Secrétariat, notamment pour ce qui est de l'établissement et de la mise à jour du calendrier de la documentation pour les sessions en cours et les sessions futures; et coordination avec les départements et bureaux chargés de la rédaction des documents et avec le Bureau des services de conférence et des services d'appui pour assurer la soumission, la reproduction et la publication des documents en temps voulu;
- b) Coordination des activités et des services visant l'organisation des sessions des groupes de travail spéciaux de l'Assemblée générale et des conférences;
- c) Rapports suivis avec des organisations régionales, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des universitaires, relativement à des questions relevant de la compétence de la Division, et participation aux séminaires et autres activités qu'ils organisent;
- d) Liaison avec les missions permanentes des États Membres.

## Programme 4

### Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation

#### Sous-programme 3

#### Tutelle et décolonisation

- 2.61 Les activités à exécuter au titre de ce sous-programme dépendront du programme de travail, approuvé chaque année par l'Assemblée générale, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de ses organes subsidiaires. Sous réserve des directives que l'Assemblée pourrait donner à ses cinquantième et cinquante et unième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial, le Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale continuera à aider le Comité spécial à s'acquitter de son mandat.
- 2.62 Le Service continuera par ailleurs à assurer le service fonctionnel de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale, ainsi que du Conseil de tutelle s'il venait à se réunir.

## Activités

### 1. *Coopération internationale*

*Relations extérieures.* Consultations et échange d'informations entre l'ONU, l'OUA, l'OEA, des organisations de la CARICOM (notamment le CDCC), la Commission du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique Sud et organisations connexes, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth sur les questions relatives à l'application de diverses résolutions sur la décolonisation; et liaison avec des organisations non gouvernementales dans le domaine de la décolonisation.

### 2. *Services fournis aux organes délibérants*

#### a) *Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels)*

- i) Rapports annuels à l'Assemblée générale sur les sujets ci-après : informations provenant des territoires non autonomes, transmises en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; application, par les institutions spécialisées, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; possibilités d'étude et de formation offertes par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes; mesures prises au cours de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ainsi que suggestions et tendances qui se seront dégagées des délibérations consacrées par les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies à l'application du Plan d'action de la Décennie;
- ii) Rapports annuels, établis à l'intention du Comité spécial, sur la situation politique, économique et sociale des territoires non autonomes ci-après : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines, Tokélaou et Timor oriental; sur les activités des intérêts économiques étrangers et autres activités entravant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires sous domination coloniale ci-après : Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines et Montserrat; et sur les activités militaires et les mesures mises en oeuvre par les puissances coloniales dans les territoires ci-après placés sous leur administration : Bermudes, Guam et îles Vierges américaines;
- iii) Contribution au rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la question du Sahara occidental;

#### b) *Services fonctionnels*

- i) Services fonctionnels nécessaires pour une session annuelle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale pour les réunions du Comité spécial, y compris ses séminaires régionaux hors Siège, celles du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance, et des groupes de travail du Comité, soit environ 30 réunions officielles et 15 réunions officieuses par an; services fonctionnels nécessaires pour les missions de visite envoyées par le Comité spécial dans les territoires non autonomes;
- ii) Organisation et service fonctionnel d'un séminaire régional par an (1996 et 1997) dans les régions des Caraïbes et du Pacifique respectivement, conformément au Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

### 3. *Publications*

*Publications périodiques.* Élaboration et publication d'études et de monographies sur la décolonisation dans une série intitulé *Décolonisation*.

### 4. *Supports et services d'information*

Appui technique au Département de l'information, et organisation, en coopération avec lui, de divers projets d'information et de publications sur la décolonisation. Ces services se répartissent comme suit :

brochures, plaquettes, résumés analytiques, cartes murales, pochettes de documentation — réunions d'information sur la décolonisation à l'intention de délégations et d'organisations; expositions et documentation visuelle — expositions périodiques de documents visuels et d'affiches sur la décolonisation; production de documentaires et de séries de diapositives; et émissions radiophoniques sur la décolonisation.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

- a) Coopération avec le Département de l'information pour la diffusion d'informations sur la décolonisation des territoires non autonomes;
- b) Liaison tout au long de l'exercice biennal avec les missions permanentes des puissances administrantes, pour les questions relatives aux territoires placés sous leur administration, notamment en ce qui concerne la présentation des documents visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;
- c) Liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour les questions relatives à la décolonisation;
- d) Coordination, le cas échéant, de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux populations des territoires non autonomes;
- e) Communications officielles, à tous les États Membres de l'ONU, et aux membres du Comité spécial, selon qu'il conviendra, touchant les questions de décolonisation;
- f) Réception, classification et indexation de tous les documents relatifs aux territoires non autonomes, y compris des informations transmises en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et réponses aux demandes d'informations émanant de délégations et d'organisations sur des questions relatives aux travaux du Département (pendant toute la durée de l'exercice biennal).

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 2.63 Les ressources prévues (3 955 300 dollars) sont destinées au Bureau du Directeur et au Service du secrétariat de l'Assemblée générale, ainsi qu'au Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale (Division des affaires de l'Assemblée générale), créés lors du regroupement du Département en 1994-1995. La répartition des postes entre ces trois services serait la suivante :

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat de l'Assemblée générale	Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
D-2	1	—	—
D-1	—	1	1
P-5	—	1	1
P-4/3	—	4	3
P-2/1	—	1	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
	1	8	4
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>9</b>

- 2.64 L'accroissement net du nombre de postes traduit essentiellement la restructuration de la Division proposée par le Secrétaire général à l'annexe III de son rapport (A/C.5/49/44), puis approuvée par l'Assemblée générale. Il avait été envisagé dans ce rapport de doter au total de 15 postes d'administrateur et

fonctionnaire de rang supérieur et 13 postes d'agent des services généraux le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat de l'Assemblée générale et le Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale (anciennement Service de secrétariat — décolonisation), mais il est maintenant proposé, dans un souci d'efficacité et après réexamen, de supprimer un poste P-5 et un poste P-4 de l'ancien Service de secrétariat — décolonisation, et de transférer un poste P-3 depuis la Division des droits des Palestiniens, en échange d'un poste P-2 qui ira à la Division des affaires du Conseil de sécurité.

*Autres dépenses de personnel*

- 2.65 Le montant prévu (160 100 dollars), qui provient en partie d'un transfert depuis le Bureau du Secrétaire général adjoint et celui du Sous-Secrétaire général, servira à rémunérer du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (82 000 dollars) et des heures supplémentaires (78 100 dollars) pendant les périodes de pointe.

*Voyages*

- 2.66 Les ressources demandées (8 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations sur des questions intéressant l'Assemblée générale.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.67 Les ressources prévues, soit 27 500 dollars transférés depuis la Division des affaires du Conseil de sécurité, doivent servir aux communications (appels téléphoniques et télécopie interurbains) concernant les activités de l'Assemblée générale.

*Matériel*

- 2.68 Le montant demandé (91 500 dollars) doit servir à acheter du matériel de bureautique, notamment des postes de travail spéciaux, des ordinateurs portatifs spéciaux (pour les missions hors Siège et la participation à des réunions), et des imprimantes. La Division devrait profiter de l'accroissement des connexions entre le Secrétariat et la salle de l'Assemblée générale.

### 3. Affaires du Conseil de sécurité

Tableau 2.22

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	6 239,5	6 872,7	1 274,6	18,5	8 147,3	395,7	8 543,0
Autres dépenses de personnel	371,2	74,8	101,6	135,8	176,4	8,2	184,6
Consultants et experts	—	—	28,6	—	28,6	1,5	30,1
Voyages	23,1	16,8	(8,4)	(50,0)	8,4	0,4	8,8
Services contractuels	29,5	1,2	(1,2)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	55,0	(27,5)	(50,0)	27,5	1,3	28,8
Fournitures et accessoires	0,5	—	—	—	—	—	—
Matériel	—	—	128,3	—	128,3	6,1	134,4
<b>Total</b>	<b>6 663,8</b>	<b>7 020,5</b>	<b>1 496,0</b>	<b>21,3</b>	<b>8 516,5</b>	<b>413,2</b>	<b>8 929,7</b>

Tableau 2.23

**Postes nécessaires**

*Programme : Affaires du Conseil de sécurité*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	2	3	—	—	—	—	2	3
P-5	6	6	1	1	—	—	7	7
P-4/3	11	11	1	1	—	—	12	12
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>24</b>	<b>26</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	14	18	4	7	—	—	18	25
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>28</b>
<b>Total général</b>	<b>39</b>	<b>45</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>45</b>	<b>54</b>

- 2.69 La Division des affaires du Conseil de sécurité est chargée de l'exécution du programme 2, Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé. La Division, qui assure les services de secrétariat nécessaires au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, est composée de trois services : le Service du secrétariat du Conseil de sécurité, le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité et le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte.
- 2.70 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, a été créé en vertu de l'Article 7 de la Charte et assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes, auxquels le Conseil a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins. La fréquence des réunions du Conseil et de ses différents organes subsidiaires a fortement augmenté ces dernières années.
- 2.71 L'accroissement des activités du Conseil, nécessitant des séances quotidiennes et des consultations permanentes, et de celles des comités des sanctions, s'est traduite par une augmentation substantielle du volume de travail de la Division. Le secrétariat du Conseil assure le service des séances et consultations du Conseil et de celles de ses groupes de travail durant la majeure partie de la journée, et souvent au-delà de l'horaire de travail normal. Après que le Conseil a achevé ses travaux du jour, le secrétariat doit encore accomplir quatre à six heures de travail connexe. Il est donc proposé de maintenir les postes temporaires approuvés pour l'exercice biennal 1994-1995, à savoir un poste P-5, un poste P-4 et quatre postes d'agent des services généraux (autres que de 1re classe).
- 2.72 L'accroissement continu des activités du Conseil de sécurité ressort clairement du tableau ci-après :

### Activités du Conseil de sécurité, 1988-1994

	1988	1990	1992	1994
Séances officielles	55	70	133	165
Consultations officielles	62	80	188	273
Résolutions	20	37	74	77
Déclarations du Président	8	32	94	82

- 2.73 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, la Division des affaires du Conseil de sécurité continuera à assurer les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses organes subsidiaires, y compris à tout organe subsidiaire qui serait créé au cours de la période visée par le plan; elle assurera le cas échéant les services fonctionnels nécessaires pour les missions et les réunions hors Siège du Conseil; elle maintiendra la liaison nécessaire avec les délégations, les autres organes des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux; et elle établira le *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, ainsi que les autres rapports et études demandés par des décisions des organes délibérants concernés.

### Sous-programme Affaires du Conseil de sécurité

#### Activités

##### 1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation délibératoire*. i) Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale; ii) rapports des organes subsidiaires du Conseil de sécurité au Conseil, selon les besoins;
- b) *Services fonctionnels*. i) Séances et consultations du Conseil siégeant en plénière, réunions de groupes de travail officiels du Conseil, consultations bilatérales et de groupes, selon les besoins, leur fréquence étant déterminée par le Conseil lui-même; ii) séances des organes subsidiaires du Conseil actuellement au nombre de neuf, à savoir : le Comité d'experts du Conseil de sécurité, le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) concernant la Yougoslavie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda.

##### 2. Publications

*Publications périodiques*. Achèvement de la rédaction du onzième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, portant sur la période 1989-1992.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### Postes

- 2.74 Le montant demandé pour les postes (8 147 300 dollars) correspond à 24 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 11 P-4/3 et 3 P-2), et 24 postes d'agent des services généraux (3 postes permanents d'agent de 1re classe et 18 postes permanents d'agent d'autres classes, et 3 postes temporaires). Cet effectif traduit l'abolition d'un poste P-5 du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, et tient compte du maintien proposé de six postes

temporaires [1 P-5, 1 P-4 et 4 postes d'agent des services généraux (autres que de 1re classe)], approuvés pour l'exercice biennal 1994-1995 afin d'assurer les services nécessaires aux comités des sanctions du Conseil.

- 2.75 La répartition des postes entre les différents services de la Division des affaires du Conseil de sécurité serait la suivante:

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat du Conseil de sécurité	Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte	Secrétariat du Comité d'état-major
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
D-2	1	—	—	—	—
D-1	—	1	1	1	—
P-5	—	2	4	1	—
P-4/3	—	4	4	3	1
P-2/1	—	1	2	—	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Agents des services généraux</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>2</b>

*Autres dépenses de personnel*

- 2.76 Les ressources prévues (176 400 dollars), qui font apparaître un accroissement de 101 600 dollars, doivent servir à rémunérer du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (82 000 dollars) et des heures supplémentaires (94 400 dollars). Ces ressources sont demandées en raison de l'accroissement exceptionnel des activités du Conseil de sécurité et, notamment, la charge de travail importante que constitue le service des comités des sanctions.

*Consultants et experts*

- 2.77 Il est demandé un montant de 28 600 dollars pour les services spécialisés nécessités par l'accumulation de travail en attente au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, et par les activités liées à la publication des suppléments du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

*Voyages*

- 2.78 Les ressources prévues (8 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations concernant le travail du Conseil de sécurité.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.79 Les ressources demandées (27 500 dollars) sont destinées aux communications (appels téléphoniques et télécopie interurbains) concernant les activités du Conseil de sécurité.

*Matériel*

- 2.80 Le montant prévu (128 300 dollars) doit permettre d'acheter différents articles de bureautique, notamment des postes de travail spéciaux, ordinateurs portatifs spéciaux (pour les missions hors Siège et la participation à des réunions) et imprimantes, ainsi que de moderniser le matériel existant.

## 4. Désarmement

Tableau 2.24

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	7 325,0	8 154,2	392,7	4,8	8 546,9	543,9	9 090,8
Autres dépenses de personnel	779,7	457,7	163,8	35,7	621,5	30,3	651,8
Consultants et experts	978,7	1 475,0	(235,6)	(15,9)	1 239,4	60,0	1 299,4
Voyages	459,1	431,4	(14,3)	(3,3)	417,1	20,2	437,3
Services contractuels	138,5	257,2	—	—	257,2	12,5	269,7
Frais généraux de fonctionnement	167,0	167,7	(2,1)	(1,2)	165,6	7,8	173,4
Fournitures et accessoires	54,7	68,2	—	—	68,2	3,1	71,3
Matériel	641,5	390,5	(216,5)	(55,4)	174,0	8,1	182,1
Bourses, subventions et contributions	1 407,2	1 588,9	—	—	1 588,9	55,7	1 644,6
<b>Total</b>	<b>11 951,4</b>	<b>12 990,8</b>	<b>88,0</b>	<b>0,6</b>	<b>13 078,8</b>	<b>741,6</b>	<b>13 820,4</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	80,9	106,7	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	142,3
<b>Total a)</b>	<b>80,9</b>	<b>106,7</b>		<b>142,3</b>
			b) Activités de fond :	
	1 021,1	217,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	233,0
	194,8	390,7	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	410,2
	801,8	234,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	254,0
	500,0	608,2	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	400,0
<b>Total b)</b>	<b>2 517,7</b>	<b>1 451,4</b>		<b>1 297,2</b>
			c) Projets opérationnels :	
	323,5	142,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	133,8
	154,9	99,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes	145,3

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	396,7	40,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	40,0
	1 433,7	2 187,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 187,3
<b>Total c)</b>	<b>2 308,8</b>	<b>2 468,9</b>		<b>2 506,4</b>
<b>Total a), b) et c)</b>	<b>4 907,4</b>	<b>4 027,0</b>		<b>3 945,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>16 858,8</b>	<b>17 017,8</b>		<b>17 766,3</b>

Tableau 2.25

## Postes nécessaires

## Programme : Désarmement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	10	11	—	—	—	—	10	11
P-4/3	10	10	—	—	—	—	10	10
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27</b>	<b>28</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	4	4	—	—	—	—	4	4
Autres classes	15	16	—	—	2	2	17	18
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>Total général</b>	<b>46</b>	<b>48</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>48</b>	<b>50</b>

- 2.81 Les mesures visant à favoriser la limitation des armements et le désarmement au niveau mondial demeurent un élément essentiel des efforts déployés par la communauté internationale en vue de consolider la paix et la sécurité internationales. Tout en continuant d'axer son action sur les armes de destruction massive, notamment nucléaires, celle-ci se préoccupe par ailleurs de plus en plus de l'accroissement du nombre d'armes classiques de différents types et de leur prolifération. À cet égard, on s'accorde à reconnaître que les questions militaires doivent faire l'objet d'une plus grande franchise et d'une transparence accrue et que l'utilisation d'armes particulièrement inhumaines doit être interdite. En outre, la montée des conflits régionaux met en évidence l'importance des mesures visant à limiter les armements et à instaurer un climat de confiance au niveau régional.
- 2.82 Les négociations relatives aux différents aspects du désarmement ont progressé notablement ces dernières années. Les questions que l'Organisation doit continuer de suivre de près peuvent être regroupées en trois catégories : la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et des moyens utilisés pour

- les transporter, ainsi que de l'accumulation déstabilisatrice d'armes classiques; la poursuite du dialogue en vue de trouver des solutions aux problèmes liés au transfert de technologies ayant des applications civiles et militaires; et la promotion des mesures de confiance, de la franchise et de la transparence dans tous les domaines de l'activité militaire des États aux niveaux mondial, régional et sous-régional.
- 2.83 Dans le cadre des objectifs généraux du programme définis dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, le Département des affaires politiques, par l'intermédiaire de son Centre pour les affaires de désarmement, s'est attaché, de plus en plus, à assurer le service des organes de désarmement de l'ONU, de la Conférence du désarmement et de ses organes subsidiaires, ainsi que des différentes conférences des parties chargées de l'examen des accords multilatéraux de désarmement et autres réunions des parties auxdits accords; à promouvoir le dialogue entre les gouvernements, les chercheurs, les spécialistes et autres experts et les organisations non gouvernementales, en organisant des réunions et conférences aux niveaux international et régional; à suivre, analyser et étudier les différents aspects du désarmement en vue de mieux faire comprendre les facteurs complexes qui président au processus de désarmement; à poursuivre le développement de la base informatisée de données sur le désarmement utilisée pour la collecte, le stockage et l'extraction de données à l'intention du Centre ainsi qu'à celle des délégations et des autres utilisateurs intéressés.
- 2.84 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le Centre poursuivra ses activités dans les domaines susmentionnés. Toutefois, il faudra faire face à une charge de travail accrue en raison : a) de la tenue, en 1997, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des activités qui en découleront; b) de l'intensification, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, des négociations relatives à un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à une convention multilatérale sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que des pourparlers en cours sur les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la transparence dans le domaine des armements; c) du suivi de la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.
- 2.85 En outre, il se pourrait que les activités des centres régionaux qui relèvent du Centre pour les affaires de désarmement entraînent des ponctions accrues sur les ressources du Centre.

### **Sous-programme 1**

#### **Délibérations et négociations**

- 2.86 Les objectifs énoncés dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, continuent de servir de cadre aux activités menées au titre de ce sous-programme, qui consisteront à :
- a) Prêter concours aux États parties aux accords multilatéraux de désarmement, selon les besoins, ainsi qu'aux gouvernements et organes intergouvernementaux, dans le cadre des délibérations et négociations auxquels ils participeront en vue de promouvoir la limitation des armements et le désarmement;
  - b) Assurer le suivi des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes, ainsi que des accords multilatéraux, le cas échéant;
  - c) Rationaliser encore la documentation destinée aux organes compétents en matière de désarmement.

#### **Activités**

##### *1. Coopération internationale*

- a) *Fonctions de dépositaire.* Activités liées aux fonctions de dépositaire en ce qui concerne : i) la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur

leur destruction, et son Comité préparatoire; ii) le Groupe spécial d'experts chargé de définir des mesures de vérification dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques; iii) la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, et son Comité préparatoire; iv) le suivi de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; v) le suivi de la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation; et vi) d'autres conférences relatives à des accords multilatéraux de désarmement dont le Secrétaire général est dépositaire ou que l'Assemblée générale a demandé d'organiser, notamment la conférence du Comité consultatif d'experts prévue au paragraphe 2 de l'article V de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles;

- b) *Relations extérieures.* i) Liaison avec les États parties aux différents accords multilatéraux de désarmement et, s'il y a lieu, suivi du processus de signature et de ratification de ces accords; et ii) liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans le domaine du désarmement.

## 2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapports de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale et présentation d'un rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; ii) rapports du Comité spécial de l'océan Indien à l'Assemblée générale; iii) rapports à l'Assemblée générale sur le suivi et l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée et d'autres organes délibérants et, à ce titre, compilation et évaluation des réponses reçues des États membres (30 rapports environ); iv) rapports de la Première Commission à l'Assemblée générale sur tous les points de l'ordre du jour; v) rapports spéciaux à l'Assemblée générale, selon que de besoin, dans le cadre de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement; vi) rapports spéciaux et documents de travail élaborés à la demande des États parties en vue de leur présentation aux conférences chargées de l'examen des accords multilatéraux de désarmement et autres conférences spéciales; vii) rapports prescrits par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes (56 rapports environ); et viii) rapports techniques des organes subsidiaires de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement;
- b) *Services fonctionnels.* i) Sessions annuelles de la Première Commission de l'Assemblée générale; ii) quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et son comité préparatoire; iii) Commission du désarmement : sessions des organes subsidiaires de la Commission, et groupes de consultation, selon que de besoin, et consultations tout au long de l'année, s'il y a lieu; iv) Comité spécial de l'océan Indien; v) Conférence du désarmement (3 sessions); et vi) commissions spéciales créées en tant qu'organes subsidiaires de la Conférence, négociations entre les sessions et tenue d'autres réunions sur le désarmement à Genève, selon que de besoin;
- c) *Réunions de groupes d'experts et activités préparatoires connexes.* Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques (une session par an).

## 3. *Activités opérationnelles*

*Services consultatifs.* Services consultatifs d'experts aux organes délibérants s'occupant de désarmement, aux conférences des parties chargées de l'examen d'accords multilatéraux de désarmement et à d'autres conférences internationales, aux États membres et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation, selon que de besoin.

#### 4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination et liaison avec la Division des affaires de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des services de conférence et services d'appui, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation de l'unité africaine et le Forum du Pacifique Sud, dans le cadre des services à fournir aux organes intergouvernementaux et de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

### **Sous-programme 2 Publications et Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement**

- 2.87 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont : a) la résolution 31/90 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1976, par laquelle l'Assemblée a fait siennes les propositions formulées par le Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, et qui mentionne expressément la publication d'un Annuaire et d'un périodique, et b) le Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-12/32), qui a lancé la Campagne mondiale pour le désarmement, rebaptisée «Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement» par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/53 D en date du 9 décembre 1992. À l'aide de sa base de données, le Centre pour les affaires de désarmement continue de contribuer aux activités de production et de diffusion du programme d'information.

#### **Activités**

##### 1. *Services fournis aux organes délibérants*

*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

##### 2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* i) Annuaire des Nations Unies sur le désarmement; ii) Désarmement : revue périodique publiée par l'Organisation des Nations Unies; iii) État des accords multilatéraux en matière de désarmement et de contrôle des armements; iv) études thématiques, publiées lorsque les États Membres proposent d'accueillir une conférence consacrée à un thème particulier; v) Bulletin du désarmement; et vi) études et rapports d'experts;
- b) *Publications non périodiques.* Publications spéciales faisant suite à des faits nouveaux ou en réponse à des demandes.

##### 3. *Supports et services d'information*

- a) *Communiqués de presse.* Une dizaine par an;
- b) *Manifestations spéciales.* i) Session extraordinaire de la Première Commission de l'Assemblée générale pour célébrer la Semaine du désarmement; ii) Conférence d'annonces de contributions pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement au cours de la Semaine du désarmement; iii) tables rondes et colloques réunissant des diplomates, des universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales sur des questions d'actualité ayant trait au désarmement, au cours de la session de printemps de la Commission du désarmement et de la Semaine du désarmement en octobre; et iv) réunions, tables rondes et colloques, organisés en coopération avec le Comité des organisations non gouvernementales sur le désarmement, sur certaines questions ayant trait au désarmement.

### Sous-programme 3 Suivi, analyse et études

- 2.88 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les activités porteront essentiellement sur : a) la tenue et la mise à jour du Registre des armes classiques établi par le Secrétaire général le 1er janvier 1992, en application de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1991; b) la gestion et l'exploitation d'une base de données informatisée en vue, d'une part, de tenir le Registre et, d'autre part, de faciliter l'échange de données et d'informations concernant différents aspects des armements, de la limitation des armements et du désarmement; c) l'étude des faits nouveaux survenus dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement, au sein du système des Nations Unies et en dehors; d) le suivi de la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation; e) la préparation et le suivi de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; f) la prestation de services techniques au Conseil consultatif pour les questions de désarmement; et g) la prestation de services techniques aux groupes d'experts chargés d'aider le Secrétaire général à mener des études sur la limitation des armements et les questions de désarmement.

#### Activités

##### 1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapport annuel à l'Assemblée générale contenant les informations fournies par les États Membres pour le Registre des armes classiques; ii) rapport annuel à l'Assemblée générale sur l'incidence des progrès scientifiques et techniques sur la sécurité internationale; iii) rapport annuel à l'Assemblée générale sur les liens entre désarmement et développement; et iv) documents de travail destinés à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- b) *Réunions de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires.* i) Conseil consultatif pour les questions de désarmement et rapport à l'Assemblée générale; ii) groupe d'experts chargé de suivre la tenue du Registre des armes classiques et l'élargissement de sa portée, et rapport à l'Assemblée générale; et iii) groupes spéciaux d'experts pouvant être créés à la demande de l'Assemblée générale.

##### 2. Publications

*Publications non périodiques.* Études sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification, et autres études qui pourraient être demandées par l'Assemblée générale.

##### 3. Supports et services d'information

- a) Gestion de la bibliothèque de référence sur les questions de désarmement;
- b) Poursuite des activités relatives à la gestion d'un système informatisé de collecte, de stockage et de recherche d'informations ayant trait à la sécurité internationale et aux questions de désarmement.

##### 4. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Services d'experts sur les questions relatives à la limitation des armements et au désarmement aux organes subsidiaires des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales;
- b) *Formation de groupe, notamment séminaires, ateliers et bourses de perfectionnement.* Organisation de réunions et d'ateliers d'experts dans des domaines spécialisés ayant trait au désarmement et à la sécurité internationale.

### 5. *Coordination, harmonisation et liaison*

- a) Analyses; évaluations politiques; documents de recherche et compilations; et rédaction de documents de travail, d'allocutions, et de notes d'information et de synthèse à l'intention du Secrétaire général;
- b) Coordination avec d'autres organes et institutions du système des Nations Unies concernant la suite à donner aux recommandations concernant la poursuite des travaux relatifs aux études demandées par l'Assemblée générale à des groupes spéciaux d'experts;
- c) Application des décisions relatives à des questions intéressant plusieurs organismes ou plusieurs départements, telles que celles adoptées par l'équipe spéciale de haut niveau chargée d'étudier les liens entre désarmement et développement;
- d) Poursuite de la coopération avec les instituts de recherche dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, et plus particulièrement avec l'UNIDIR.

## **Sous-programme 4**

### **Aide aux pays en développement en matière de désarmement : centres régionaux, bourses d'études, formation et services consultatifs**

- 2.89 Les problèmes qui se posent aux niveaux régional et sous-régional dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale revêtent une plus grande importance. Les centres régionaux devraient pouvoir se consacrer à l'organisation de conférences, réunions et séminaires régionaux et à la promotion de la coopération entre les États Membres et autres partenaires afin de faciliter l'échange d'idées et d'initiatives. Les mandats des centres régionaux prévoyaient que leurs programmes de travail seraient exécutés localement. Toutefois, le niveau des contributions volontaires n'a permis à aucun de ces centres d'entreprendre toutes les activités prévues. Aussi certaines de leurs activités sont-elles exécutées au Siège, notamment les activités d'appui au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont l'objectif est de promouvoir les mesures de confiance et la limitation des armements dans la sous-région de l'Afrique centrale.
- 2.90 Dans le cadre de ce sous-programme, le programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs sur le désarmement continuera de renforcer la capacité des fonctionnaires nationaux et des diplomates, en particulier ceux des pays en développement, de participer de façon plus complète et efficace aux activités engagées dans le domaine du désarmement, en veillant à y faire participer les États nouvellement indépendants. Le programme continuera également d'offrir des services consultatifs à la demande des gouvernements et des organismes régionaux intergouvernementaux et d'organiser des ateliers sur des thèmes particuliers ayant trait au désarmement et à la sécurité, afin de compléter le programme de bourses d'études qui a une portée mondiale.

## **Activités**

### *1. Coopération internationale*

*Règlement des différends, missions spéciales, missions de bons offices et missions d'enquête.* i) Organiser et effectuer, à la demande des États Membres, des missions spéciales et des missions d'enquête liées à la limitation des armements et au désarmement; et ii) participer, dans le cadre de la filière multilatérale du processus de paix au Moyen-Orient (deux réunions par an) aux travaux du groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale.

## 2. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapports à l'Assemblée générale sur les activités des centres régionaux; ii) rapports spéciaux sur les activités des centres régionaux et du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement à présenter à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; et iii) rapports à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement;
- b) *Services fonctionnels.* i) Conférences régionales visant à faire appliquer les mesures prises en faveur de la paix et du désarmement; ii) réunions d'experts et réunions ministérielles du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

## 3. Publications

- a) *Publications périodiques.* i) Bulletin pour la région de l'Afrique; ii) série de monographies sur la sécurité en Afrique; iii) *El Boletín*; et iv) bulletin pour la région de l'Asie et du Pacifique;
- b) Documents thématiques basés sur les résultats des réunions régionales organisées par les centres régionaux (environ deux par an pour chaque région).

## 4. Supports et services d'information

- a) Exploitation de bibliothèques de référence dans les centres régionaux; organisation d'expositions à l'occasion de la Semaine du désarmement dans chaque région; diffusion d'informations sur la limitation des armements et le désarmement dans la région de l'Asie et du Pacifique; exploitation et mise à jour de matériel de formation et d'un répertoire des titulaires d'une bourse sur le désarmement;
- b) Bulletins, séries de monographies, publications spéciales, exploitation de bibliothèques de référence et diffusion de matériels d'information aux membres dans chaque région.

## 5. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* i) Fourniture d'avis spécialisés aux États Membres, à leur demande, sur les initiatives prises en matière de renforcement de la confiance, de limitation des armements et de désarmement, ainsi que sur d'autres activités liées à la sécurité; et ii) fourniture d'avis et d'un appui spécialisés aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, à leur demande, en vue de formuler et d'exécuter leurs programmes en matière de désarmement, de paix et de sécurité;
- b) *Formation (séminaires, ateliers et bourses d'études).* i) Promouvoir la coopération entre les États Membres en organisant des conférences et séminaires régionaux; ii) programme d'ateliers et de formation sur l'éducation en faveur de la paix destiné aux enseignants de la région de l'Afrique et aux journalistes et rédacteurs de la région de l'Asie et du Pacifique;
- c) *Projets opérationnels.* Fourniture d'avis et d'une assistance aux missions spéciales et aux missions d'enquête dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement;
- d) Programme de bourses d'études sur le désarmement à l'intention d'environ 30 boursiers;
- e) Stages de formation à l'échelon régional ou sous-régional destinés à des fonctionnaires (services consultatifs), de pays en développement notamment (un par an).

## 6. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Activités d'appels de fonds menées auprès des États Membres, des organisations non gouvernementales et des fondations;
- b) Consultations avec les États Membres sur les activités que les centres régionaux doivent exécuter;

- c) Coordination des activités organisées sur le terrain pour donner suite aux recommandations pertinentes concernant les travaux du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
- d) Maintenir la coopération avec les instituts de recherche travaillant dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 2.91 Le Centre pour les affaires du désarmement disposerait de 28 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 3 D-1, 11 P-5, 10 P-4/3 et 3 P-2) et de 20 postes d'agent des services généraux (4 postes d'agent de 1re classe et 16 postes d'agent des autres classes), postes permanents financés par le budget ordinaire, les lieux d'affectation étant New York, Genève et trois centres régionaux (Katmandou, Lomé et Lima). Les présentes propositions tiennent compte du transfert d'un poste P-5 précédemment affecté à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix (Division de l'Europe) et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de l'ancien Groupe de la recherche et de la collecte d'informations, transferts proposés dans le document A/C.5/49/44.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 2.92 Les ressources proposées à cette rubrique (621 500 dollars) serviront à financer les coûts suivants :
- a) personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), pour lequel apparaît une augmentation de 131 600 dollars : 12 mois de travail consistant en services de secrétariat à fournir aux organes s'occupant du désarmement, y compris les conférences d'examen et les réunions spéciales des parties aux accords multilatéraux de désarmement, en rapport avec les activités du sous-programme 1, 36 mois de travail au titre des activités liées au sous-programme 2, 24 mois de travail consistant en services de secrétariat aux différents groupes spéciaux d'experts relevant des activités du sous-programme 3, et 24 mois de travail consistant en services de secrétariat bilingue en rapport avec les activités du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, relevant du sous-programme 4 (528 700 dollars); et
  - b) 92 800 dollars, chiffre faisant apparaître une augmentation de 32 200 dollars, devant servir à financer le coût des heures supplémentaires, en particulier pour appuyer la Première Commission, la Commission du désarmement et différents groupes d'étude.

#### *Consultants et experts*

- 2.93 Les ressources demandées à cette rubrique (1 239 400 dollars) font apparaître une diminution de 235 600 dollars. Elles comprennent :
- a) Pour les consultants, un montant de 58 100 dollars destiné à financer l'élaboration des documents de travail des différents groupes spéciaux d'experts dans le cadre du sous-programme 3, Suivi, analyse et études;
  - b) Pour les groupes spéciaux d'experts, un montant de 1 181 300 dollars, devant permettre de financer les frais de voyage et les indemnités de subsistance des 24 membres du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement; les sessions du Groupe d'experts sur le Registre des armes classiques, et les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

#### *Frais de voyage*

- 2.94 Les ressources totales demandées à cette rubrique (417 100 dollars) faisant apparaître une diminution de 14 300 dollars, devraient permettre de financer i) les frais de voyage des représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales participant aux conférences et séminaires régionaux prévus au cours de l'exercice biennal (166 600 dollars); et ii) les frais de voyage du personnel à l'occasion de services fonctionnels à fournir au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement; au programme de bourses d'études sur le désarmement; aux missions spéciales et missions d'enquête en rapport avec la limitation des

armements et le désarmement, et aux activités organisées en collaboration avec les institutions spécialisées (par exemple avec l'AIEA en ce qui concerne le trafic illicite des matières nucléaires) et les organisations régionales (comme l'OUA pour ce qui est des questions intéressant la sécurité régionale); les frais de voyage du Directeur, en sa qualité de représentant du Secrétaire général; les frais de voyage d'autres membres du personnel, en particulier à l'occasion de la participation à des séminaires, ateliers et conférences régionales sur le désarmement; et la réalisation d'études sur le désarmement (250 500 dollars).

*Services contractuels*

- 2.95 Les dépenses prévues à cette rubrique (257 200 dollars) sont destinées à financer les travaux d'impression à l'extérieur des publications faisant partie du programme de publications relevant du sous-programme 2 (Publications et Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.96 Les ressources demandées à cette rubrique (165 600 dollars) sont destinées à financer les dépenses de représentation officielle des membres du Centre pour les affaires de désarmement (5 700 dollars), la location et l'entretien de l'équipement de bureau et du matériel informatique (61 400 dollars) et les communications (98 500 dollars).

*Fournitures et accessoires*

- 2.97 Les ressources prévues (68 200 dollars) serviront à financer les postes suivants : a) papeterie et fournitures de bureau (14 900 dollars); b) achat d'ouvrages de bibliothèque et abonnements à des revues pour la bibliothèque du désarmement (14 800 dollars); c) fournitures d'information nécessaires à la diffusion de l'information sur les questions relatives au désarmement (38 500 dollars).

*Matériel*

- 2.98 Les ressources prévues (174 000 dollars) serviront à acquérir des machines, du matériel, des logiciels et autres éléments du matériel de traitement électronique de l'information dont dépend l'exploitation du système d'information des Nations Unies sur le désarmement (UNDAIS) et du Registre des armes classiques et un serveur permettant de multiplier les raccordements avec Genève et de fournir les services nécessaires à la Conférence du désarmement (108 100 dollars), ainsi qu'à remplacer le matériel de traitement électronique de l'information actuel (65 900 dollars).

*Bourses, subventions, contributions*

- 2.99 Les ressources demandées à cette rubrique (1 588 900 dollars) comprennent un montant de 1 148 900 dollars pour le programme de bourses sur le désarmement et la subvention de 440 000 dollars destinée à l'UNIDIR. Les ressources prévues au titre du programme de bourses permettront de couvrir les dépenses ci-après : a) honoraires et frais de voyage des conférenciers (39 600 dollars); b) frais de voyage, allocations et indemnités de fin de stage à verser à 30 boursiers (892 100 dollars); c) frais de voyage du coordonnateur du programme et de ses assistants (64 500 dollars); d) autres frais tels que d'interprétation, de production de matériel pédagogique et de publication d'ouvrages (39 600 dollars); e) honoraires de consultants et rémunération du personnel temporaire recruté lors des périodes de surcroît de travail (33 700 dollars); et f) organisation de cours de formation à l'échelle régionale et sous-régionale (79 400 dollars).

## 5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

Tableau 2.26

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	676,5	1 829,9	198,9	10,8	2 028,8	117,8	2 146,6
Autres dépenses de personnel	7,0	—	12,0	—	12,0	0,5	12,5
Consultants et experts	5,2	55,7	—	—	55,7	2,3	58,0
Voyages	—	59,7	(12,0)	(20,1)	47,7	2,2	49,9
Matériel	—	23,7	—	—	23,7	1,2	24,9
<b>Total</b>	<b>688,7</b>	<b>1 969,0</b>	<b>198,9</b>	<b>10,1</b>	<b>2 167,9</b>	<b>124,0</b>	<b>2 291,9</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	56,8	242,4	—
Consultants et experts	—	241,2	241,2
Voyages	149,0	499,4	499,0
Services contractuels	—	362,0	362,0
Frais généraux de fonctionnement	2,2	142,8	142,8
Fouritures et accessoires	—	2,0	2,0
Matériel	—	24,0	24,0
Bourses, subventions et contributions	—	4 856,6	62,0
<b>Total</b>	<b>208,0</b>	<b>6 370,4</b>	<b>1 333,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>896,7</b>	<b>8 339,4</b>	<b>3 624,9</b>

Tableau 2.27

**Postes nécessaires**

*Programme : Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	2	3	—	—	—	—	2	3
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	1	1	—	—	5	5
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

**Sous-programme 4**
**Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes**

- 2.100 Les activités prévues au sous-programme 4 du programme 4 consistent principalement à coordonner l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale. Les demandes sont traitées sur la base des directives indiquées dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale (A/49/675 et Corr.1). Les demandes d'assistance technique sont transmises aux agents d'exécution, au Département des services d'appui et de gestion pour le développement et au Centre pour les droits de l'homme. Celles présentées par des États Membres concernant l'organisation, la supervision ou la vérification d'élections sont transmises par le Secrétaire général aux organes politiques. D'autres types d'assistance électorale sont aussi fournis directement.
- 2.101 En application de la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1991, et comme indiqué au paragraphe 4.39 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, les activités du sous-programme sont exécutées par la Division de l'assistance électorale. L'Organisation a depuis lors reçu des demandes d'assistance provenant de 65 pays. L'expérience acquise depuis 1992 montre que des ressources additionnelles sont nécessaires pour mener à bien les missions d'évaluation des besoins et pour s'assurer les services de consultants.
- 2.102 Les missions d'enquête et d'évaluation des besoins dans les pays demandeurs se sont avérées très utiles et extrêmement rentables, en ce sens qu'elle permettent de fournir rapidement une assistance adéquate. Dans le cas de missions d'une grande complexité, il faut assurer l'organisation, la conduite, la supervision et la vérification des élections; elles doivent par conséquent être précédées de missions préparatoires chargées d'arrêter le mandat et le plan d'opérations de la composante électorale, sur lesquels se fondera le Secrétariat pour faire rapport aux organes politiques compétents. Dans les cas où la participation de

l'Organisation n'est pas aussi importante, l'envoi de missions d'évaluation des besoins garantit que l'assistance fournie sera adaptée aux besoins et permet de jeter les bases de la coopération.

- 2.103 L'assistance électorale fournie directement par la division du même nom peut prendre des formes diverses, en fonction des conclusions de la mission d'évaluation des besoins. Lorsque la Division contribue aux activités des observateurs internationaux invités par les autorités nationales et en assure la coordination, elle envoie une équipe chargée de fournir des services de secrétariat aux observateurs et d'établir les documents d'information, d'organiser l'observation des élections et d'assurer toute autre tâche nécessaire au bon déroulement de la mission des observateurs. Il se peut aussi que l'Organisation soit appelée à contribuer à l'établissement d'un réseau national d'observateurs; elle dépêche alors une petite équipe d'experts qui sélectionne et forme les ressortissants du pays demandeur susceptibles de faire partie de ce réseau. Il arrive enfin, quoique moins souvent, que le Secrétaire général désigne un observateur unique chargé de suivre le processus électoral et de lui faire rapport sur la question; cette modalité, mise en place à la demande des autorités nationales, ne se justifie que dans des cas très particuliers.
- 2.104 Le nombre des demandes d'assistance électorale étant fonction de l'évolution de la situation politique dans les pays Membres, il est difficile de prévoir les besoins. Sur la base des demandes d'assistance reçues à ce jour et des services consultatifs qu'elles supposent, l'on estime que les effectifs actuels suffiront.

## Activités

### 1. Services fournis aux organes délibérants

*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités de l'Organisation visant à renforcer l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (1996 et 1997).

### 2. Activités opérationnelles

- a) Coordination, examen et acheminement vers les organismes compétents des demandes d'assistance électorale des États Membres en vue d'en assurer l'examen approfondi. La coordination des activités des autres observateurs internationaux, l'appui à ces activités et le financement partiel ou total des missions de vérification, des missions préliminaires et des missions d'enquête faisant suite à des demandes d'assistance seront assurés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral;
- b) Création d'une mémoire institutionnelle fondée sur l'expérience afin d'assurer la cohérence de l'assistance électorale dans les différents États Membres demandeurs. Cette activité consistera à i) rechercher des données; ii) évaluer et analyser l'information; iii) diffuser l'information sur la base de l'expérience, en vue d'une utilisation éventuelle lors de missions futures, sous forme de directives et de documents de formation couvrant les différentes approches adoptées par l'Organisation; et iv) envoyer des missions sur le terrain;
- c) Établissement et tenue à jour d'une liste de spécialistes internationaux susceptibles d'apporter une assistance technique ainsi qu'une assistance à la vérification des élections. Cette liste sera mise à la disposition de tous les services du système qui pourraient en avoir besoin. Des déplacements sont à prévoir dans le cadre de consultations avec d'autres organisations ayant établi des listes analogues et de la participation à des réunions annuelles d'organisations de scrutateurs dans le but de trouver des candidats, de se tenir informés et de maintenir les contacts avec les institutions s'occupant des questions électorales.

### 3. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Maintien de relations avec des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales afin de s'entendre avec elles sur le partage des tâches et d'éviter ainsi les doubles emplois;
- b) Création de réseaux régionaux d'organisations intervenant dans le domaine électoral; ces réseaux permettraient de coordonner les activités et d'échanger des connaissances au niveau régional. Des réseaux de ce type existent déjà en Amérique latine, en Europe orientale et aux États-Unis

d'Amérique mais l'Afrique en est encore dépourvue. En 1994, l'Organisation a organisé, en coopération avec l'African-American Institute, l'International Foundation for Electoral Systems et le National Democratic Institute, une conférence à l'intention d'administrateurs africains d'élections. Cette conférence a fourni également l'occasion d'entamer les discussions relatives à la création d'une association africaine de spécialistes de l'administration d'élections. Parmi les activités proposées pour l'exercice biennal 1996-1997 figure l'organisation de deux stages d'évaluation concernant l'expérience acquise en matière l'un d'observation d'élections par une équipe internationale et l'autre de prestation d'une assistance technique et de son incidence sur la viabilité des organisations intervenant dans le domaine électoral.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 2.105 Les effectifs de la Division de l'assistance électorale se composeraient de sept administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (postes permanents : 1 D-1, 2 P-5 et 3 P-4/3; poste temporaire : 1 D-1) et de cinq agents des services généraux (Autres classes) (4 à des postes permanents et 1 à un poste temporaire). L'augmentation des ressources, d'un montant de 198 900 dollars, s'explique par le transfert à la Division d'un poste précédemment affecté aux activités relatives à l'apartheid, comme l'a proposé le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale et que celle-ci a approuvé (A/C.5/49/44).

##### *Autres dépenses de personnel*

- 2.106 Le montant demandé (12 000 dollars) doit couvrir le coût des heures supplémentaires qui devront être effectuées par le personnel de la Division.

##### *Consultants et experts*

- 2.107 Le montant demandé (55 700 dollars) permettrait de s'assurer les services d'experts chargés d'aider à la mise au point de matériel de formation destiné aux observateurs et aux missions de vérification.

##### *Voyages*

- 2.108 Le montant demandé (47 700 dollars), qui fait apparaître une diminution de 12 000 dollars, doit couvrir les frais de voyage se rapportant à la prestation d'une assistance technique aux missions de vérification en cours et aux activités de suivi.

##### *Matériel*

- 2.109 Le montant demandé (23 700 dollars) permettrait d'acquérir le matériel de bureautique nécessaire à la Division (postes de travail spécialisés, ordinateurs portables, logiciels supplémentaires, etc.).

## 6. Question de Palestine

Tableau 2.28

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 473,4	2 571,6	(295,8)	(11,5)	2 275,8	106,5	2 382,3
Autres dépenses de personnel	79,7	88,7	—	—	88,7	4,0	92,7
Consultants et experts	—	15,5	(7,7)	(49,6)	7,8	0,4	8,2
Voyages	861,0	1 206,9	(224,5)	(18,6)	982,4	47,5	1 029,9
Services contractuels	11,4	27,2	—	—	27,2	1,3	28,5
Frais généraux de fonctionnement	305,0	427,1	(51,2)	(11,9)	375,9	17,3	393,2
Fournitures et accessoires	31,8	28,2	—	—	28,2	1,8	30,0
Matériel	47,2	64,1	—	—	64,1	3,0	67,1
<b>Total</b>	<b>3 809,5</b>	<b>4 429,3</b>	<b>(579,2)</b>	<b>(13,0)</b>	<b>3 850,1</b>	<b>181,8</b>	<b>4 031,9</b>

Tableau 2.29

**Postes nécessaires***Programme : Question de Palestine*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	8	6	—	—	—	—	8	6
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>15</b>

## Sous-programme

### Question de Palestine : exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables

- 2.110 La responsabilité de la stratégie d'ensemble du programme 5 (Question de Palestine) incombe au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le mandat initial, conformément à la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 1975, est d'étudier et de recommander à l'Assemblée un programme de mise en oeuvre destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Créée en application de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977, la Division des droits des Palestiniens a reçu pour mandat de préparer des études et des publications, d'en assurer la diffusion et d'organiser chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, sous la direction du Comité et en consultation avec lui. Le mandat du Comité et celui de la Division ont été réaffirmés d'année en année par l'Assemblée générale et progressivement élargis; ils s'étendent désormais au suivi des faits nouveaux, à l'organisation de séminaires, de colloques et de réunions d'organisations non gouvernementales et à la coopération avec ces dernières ainsi qu'à la mise en place du système de traitement électronique des données relatives à la question de Palestine (UNISPAL).
- 2.111 Les mandats et les programmes de travail du Comité et de la Division ont continué d'évoluer en fonction du processus de paix, en particulier depuis la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP, la signature, en septembre 1993, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et la mise en oeuvre des accords conclus entre les parties, qui ont partiellement modifié la situation sur le terrain et conduit à la création d'une autorité palestinienne autonome dans la bande de Gaza et dans la zone de Jéricho.
- 2.112 Par sa résolution 49/62 A du 14 décembre 1994, l'Assemblée générale a considéré que le Comité pouvait continuer d'apporter une contribution précieuse et positive aux efforts internationaux visant à faire progresser l'application effective de la Déclaration de principes et à mobiliser l'aide et l'appui internationaux en faveur du peuple palestinien durant la période de transition; fait siennes les recommandations formulées par le Comité dans son rapport et prié le Comité de continuer à suivre l'évolution de la question de Palestine et de présenter un rapport et des suggestions à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendrait.
- 2.113 Les activités relevant du programme 5 sont exécutées par la Division des droits des Palestiniens, en consultation avec le Comité et sous sa direction. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, conformément au programme de travail que le Comité doit adopter, la Division continuera à organiser des séminaires régionaux ainsi que des colloques et réunions internationales d'organisations non gouvernementales. Compte tenu des pratiques et décisions déjà adoptées par le Comité, on envisage de combiner partiellement plusieurs des réunions régionales prévues, d'en réduire la durée et d'inviter moins d'experts aux frais de l'ONU que par le passé, ce qui permettra de réaliser des économies. La Division continuera aussi à suivre la situation sur le terrain, à établir des études et des publications sur divers aspects de la question de Palestine, le processus de paix au Moyen-Orient, les programmes d'assistance au peuple palestinien et les objectifs du Comité et à en assurer la diffusion. Compte tenu de l'intérêt suscité à l'intérieur et à l'extérieur des organismes des Nations Unies par le système UNISPAL et afin de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions d'information, la Division continuera à assurer le fonctionnement et à étendre la portée de ce système.

## Activités

### 1. Coopération internationale

*Relations extérieures.* Consultation, liaison et extension des contacts avec les organisations non gouvernementales, notamment procédures d'accréditation, planification et organisation de sept colloques régionaux, deux réunions internationales et quatre réunions préparatoires, et fourniture de services

fonctionnels à ces réunions, y compris l'envoi d'invitations et l'adoption de dispositions en vue de la participation de représentants d'organisations non gouvernementales, d'experts, de représentants de gouvernements, de membres du Comité et d'observateurs, ainsi que de représentants d'organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et établissement de notes et de documents de travail pour ces réunions et des rapports de ces réunions.

## 2. *Services fournis aux organes délibérants*

*Services fonctionnels.* Fourniture de services fonctionnels aux réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de son groupe de travail et de son bureau, qui se réunissent tout au long de l'année, notamment établissement du rapport annuel du Comité, de documents de travail, notes et déclarations des membres du Comité et du Groupe de travail.

## 3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Bulletin mensuel consacré à l'action menée au niveau international au sujet de la question de Palestine; chronologie mensuelle des événements relatifs à cette question dont il est fait état dans la presse; compilation périodique de documents et de déclarations ayant trait au processus de paix au Moyen-Orient; bulletin spécial consacré à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien; et rapports de séminaires, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales;
- b) *Publications non périodiques.* Études, notes d'information et rapports divers sur des sujets à déterminer;
- c) *Supports techniques.* Exploitation et perfectionnement du système UNISPAL, qui contient des bases de données sur divers aspects juridiques, politiques, économiques, sociaux et historiques de la question de Palestine, y compris des publications de la Division, ainsi que d'une base de données sur les organisations non gouvernementales, les experts et les particuliers s'intéressant au programme de travail du Comité.

## 4. *Supports et services d'information*

- a) *Brochures, opuscules et fiches documentaires.* Fourniture, par l'intermédiaire du système UNISPAL, d'informations sur divers aspects de la question de Palestine; fourniture de notes d'information et de documents au Comité, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales, aux experts et autres personnes s'intéressant à la question de Palestine, et diffusion de la documentation aux destinataires figurant dans le fichier mondial d'adresses;
- b) Planification et organisation de sept séminaires régionaux et fourniture des services fonctionnels dont ils ont besoin, notamment envoi d'invitations et adoption de dispositions en vue de la participation d'experts, de parlementaires, de représentants de gouvernements, de membres du Comité et d'observateurs, ainsi que de représentants d'organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, et établissement de notes et de documents de travail pour ces séminaires et des rapports de ces séminaires;
- c) *Conférences et séminaires.* Conférences et réunions d'information à l'intention de particuliers, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations, assistance fonctionnelle à d'autres départements du Secrétariat qui établissent des documents relatifs à la question de Palestine, à leur demande, et assistance concernant le système UNISPAL;
- d) *Manifestations spéciales.* Organisation d'une exposition, d'une réception et de réunions et projection de films à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève et à Vienne à l'occasion de la célébration de la Journée internationale annuelle de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre.

### 5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Dans le cadre de l'exécution de son programme, en particulier pour ce qui est de certaines publications et du système UNISPAL, la Division se met en rapport avec les départements, organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents et échange des informations et coopère avec eux selon que de besoin. De plus, elle coopère avec les autres organisations qui portent assistance au peuple palestinien et les consulte lorsqu'il y a lieu à l'occasion de la préparation de séminaires et de réunions d'organisations non gouvernementales traitant de questions liées à l'assistance au peuple palestinien.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 2.114 Il est proposé de transférer un poste P-3 au Service du secrétariat de l'Assemblée générale et un poste P-3 au Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée. La Division comprendrait ainsi un poste D-1, un poste P-5, six postes P-4/3 et sept postes d'agent des services généraux (Autres classes).

##### *Autres dépenses de personnel*

- 2.115 Le montant demandé au titre du personnel temporaire (76 100 dollars) doit permettre de financer le recrutement du personnel temporaire affecté aux réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens en dehors du Siège ou appelé à remplacer les agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. De nombreuses réunions sont tenues en dehors du Siège sans que les gouvernements hôtes prennent en charge les dépenses correspondantes, contrairement aux dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985. Un montant de 12 600 dollars est demandé pour financer les heures supplémentaires effectuées par le personnel de la Division, notamment à l'occasion des préparatifs de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et pendant les périodes de pointe.

##### *Consultants et experts*

- 2.116 Le montant des ressources prévues à cette rubrique (7 800 dollars), soit une diminution de 7 700 dollars, doit permettre de s'assurer les services de consultant nécessaires pour établir les études et publications demandées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui ont trait à des questions pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences requises ainsi que le concours d'experts pour la poursuite de la mise au point du système UNISPAL.

##### *Voyages*

- 2.117 Le montant prévu (982 400 dollars, soit une diminution de 224 500 dollars) est destiné à couvrir les dépenses suivantes :
- Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité et des experts participant aux réunions organisées par la Division (721 500 dollars, soit une diminution de 171 200 dollars, qui résulterait de mesures d'économie). Il est prévu que cinq membres du Comité, dont le Président, participeront, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, à sept séminaires régionaux, ainsi qu'à sept colloques régionaux d'organisations non gouvernementales, deux réunions internationales d'organisations non gouvernementales et quatre réunions préparatoires;
  - Les frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service des séminaires, colloques et réunions organisés par la Division, d'accompagner des délégations du Comité, de participer à des réunions et conférences sur la question de Palestine et de planifier les futures réunions (260 900 dollars, soit une diminution de 53 300 dollars).

##### *Services contractuels*

- 2.118 Conformément à la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981, les publications de la Division doivent être traduites dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Le Comité a demandé que, chaque année, trois publications soient traduites dans trois langues de son choix. Un montant de 19 400 dollars est prévu à cette fin. Le solde des ressources prévues (7 800

dollars) correspond à l'impression d'invitations et à d'autres dépenses diverses liées au programme de séminaires, de colloques d'organisations non gouvernementales et de réunions internationales organisés par la Division.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.119 Le coût des séminaires régionaux, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales n'est d'ordinaire pas pris en charge par les gouvernements hôtes. Les ressources prévues (202 800 dollars, soit une diminution de 51 200 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de location de locaux et, le cas échéant, de matériel d'interprétation et de bureau et les communications et autres dépenses analogues découlant de la tenue de réunions en dehors d'un bureau de l'ONU. Le solde des ressources prévues à cette rubrique (173 100 dollars) est destiné à couvrir les dépenses suivantes : a) réceptions données par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion des séminaires, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales organisés par la Division à l'intention des personnalités locales et de tous les participants (63 200 dollars); b) entretien du matériel de bureautique (18 800 dollars); et c) services d'appui divers fournis sur place aux séminaires régionaux et colloques et réunions d'organisations non gouvernementales et dépenses occasionnées par l'exposition annuelle sur les droits des Palestiniens organisée à New York sous les auspices du Comité (76 700 dollars).

*Fournitures et accessoires*

- 2.120 Un montant de 28 200 dollars est prévu pour couvrir le coût des fournitures et accessoires requis pour les séminaires, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales organisés par la Division et celui des abonnements à des journaux et périodiques, et des services télématiques qui sont nécessaires pour suivre l'évolution de la situation politique et les événements qui influent sur les droits inaliénables du peuple palestinien (21 900 dollars), ainsi que pour financer l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque (6 300 dollars).

*Matériel*

- 2.121 Les ressources prévues (64 100 dollars) permettraient de continuer à mettre au point le système UNISPAL (47 800 dollars) et de remplacer du matériel de bureautique (16 300 dollars).

## 7. Autres programmes

Tableau 2.30

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
a) Recherche et collecte d'information	676,4	1 070,2	(1 070,2)	(100,0)	—	—	—
b) Questions politiques spéciales (UNARDOL)	—	893,8	(893,8)	(100,0)	—	—	—
c) Questions politiques spéciales (autres)	1 631,1	2 624,5	(2 624,5)	(100,0)	—	—	—
d) Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix	167,3	971,1	(971,1)	(100,0)	—	—	—
e) Coopération régionale en matière de politique et de sécurité; tutelle et décolonisation	3 034,4	3 646,8	(3 646,8)	(100,0)	—	—	—
f) Élimination de l'apartheid	4 389,6	3 869,7	(3 869,7)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>9 898,8</b>	<b>13 076,1</b>	<b>(13 076,1)</b>	<b>(100,0)</b>	—	—	—

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
a) Services d'appui à :				
i) D'autres organismes des Nations Unies	—	—		—
ii) Des programmes financés par des fonds extrabudgétaires	335,8	465,0		—
b) Activités de fond :				
Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	6,3	186,0		—
c) Projets opérationnels :				
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	4 330,0	2 130,5		—
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Asie australe	11 138,6	5 000,0		—
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	1 534,7	255,0		—
<b>Total</b>	<b>17 003,3</b>	<b>7 385,5</b>		—
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>27 244,2</b>	<b>21 112,6</b>		—

Tableau 2.31

**Postes nécessaires**

*Programme : Autres programmes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	3	—	—	—	—	—	3	—
D-1	6	—	—	—	—	—	6	—
P-5	8	—	3	—	—	—	11	—
P-4/3	17	—	2	—	—	—	19	—
P-2/1	6	—	—	—	—	—	6	—
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>45</b>	<b>—</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	25	—	8	—	—	—	33	—
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>33</b>	<b>—</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	4	—	—	—	4	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>65</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>82</b>	<b>—</b>

**Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix**

**Recherche et collecte d'informations**

**Questions politiques spéciales (autres)**

**Coopération régionale en matière de politique et de sécurité; tutelle et décolonisation**

- 2.122 Durant l'exercice biennal 1994-1995, les activités concernant le sous-programme 1, Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix, du programme 1 ont été placés, dans un premier temps, sous la responsabilité du Groupe du processus de règlement pacifique au Moyen-Orient; celles concernant le sous-programme 3, Recherche, collecte et analyse d'informations, du programme 1 sous la responsabilité du Groupe de la recherche et de la collecte d'informations; et celles du sous-programme 2, Coopération régionale en matière de politique et de sécurité, et du sous-programme 3, Tutelle et décolonisation, du programme 4, sous la responsabilité de l'ancienne Division de la coopération régionale et de l'autodétermination. Du fait de la fusion des deux branches du Département des affaires politiques en mars 1994, toutes ces activités ont alors été confiées aux six divisions régionales s'occupant de la

diplomatie préventive et du rétablissement de la paix, à l'exception des activités relatives au sous-programme 3, qui ont été confiées à la Division des affaires de l'Assemblée générale.

- 2.123 Les ressources correspondantes ont été transférées.

### **Questions politiques spéciales (Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban)**

- 2.124 Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/49/388), le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que le système des Nations Unies devait continuer à jouer un rôle dans la réalisation des objectifs nationaux du Liban et de ses programmes de reconstruction et de développement durable. Il a toutefois noté que, la situation générale du Liban s'étant considérablement améliorée, la poursuite du programme UNARDOL sous sa forme actuelle n'était plus nécessaire. En conséquence, il a recommandé de mettre un terme à ce programme à la fin de 1994 et de confier ce qui restait à faire aux soins du Coordonnateur résident. Il est donc possible de réaffecter à d'autres programmes le solde des ressources correspondantes.

### **Élimination de l'apartheid**

- 2.125 Comme suite à la décision que l'Assemblée générale a prise, dans sa résolution 48/258 A du 23 juin 1994, de mettre un terme au mandat du Comité spécial contre l'apartheid, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée des propositions concernant la réaffectation des ressources inscrites au budget des activités liées à l'élimination de l'apartheid (voir A/C.5/49/44), y compris le transfert de 11 postes et la suppression de 13 autres postes. À la reprise de sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Secrétaire général. Il est proposé d'officialiser ces transferts et suppressions de postes dans le présent budget et de réaffecter toutes les autres ressources prévues au titre de ce programme.

## D. Appui aux programmes

Tableau 2.32

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 088,3	2 906,7	(1 065,6)	(36,6)	1 841,1	83,5	1 924,6
Autres dépenses de personnel	119,5	188,7	(57,7)	(30,5)	131,0	6,3	137,3
Consultants et experts	8,0	—	—	—	—	—	—
Voyages	16,5	86,5	(86,5)	(100,0)	—	—	—
Services contractuels	0,1	25,9	266,8	1 030,1	292,7	13,9	306,6
Frais généraux de fonctionnement	420,1	410,2	46,7	11,3	456,9	22,1	479,0
Fournitures et accessoires	51,2	63,0	32,3	51,2	95,3	4,8	100,1
Matériel	64,5	1 060,7	(726,6)	(68,5)	334,1	15,6	349,7
<b>Total</b>	<b>2 768,2</b>	<b>4 741,7</b>	<b>(1 590,6)</b>	<b>(33,5)</b>	<b>3 151,1</b>	<b>146,2</b>	<b>3 297,3</b>

Tableau 2.33

### Postes nécessaires

#### Programme : Appui aux programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	2	1	—	—	—	—	2	1
P-4/3	3	2	—	—	—	—	3	2
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	12	7	—	—	—	—	12	7
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22</b>	<b>14</b>

- 2.126 Du fait de la fusion des deux branches du Département des affaires politiques en mars 1994, les activités d'appui aux programmes qui étaient précédemment mises en oeuvre par les deux services administratifs correspondant à ces deux branches ont été regroupées dans la présente section du chapitre 2. Le Service administratif issu de la fusion des deux anciens services administratifs fournit des services dans les domaines de l'administration du personnel, de la gestion financière et de l'utilisation des ressources affectées à des services communs. Grâce à la fusion des deux anciens services administratifs, il a été possible de rationaliser les activités en centralisant les fonctions, ce qui a permis d'accroître l'efficacité de l'ensemble des services du Département.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 2.127 La fusion des deux branches du Département a permis de transférer un poste P-4 au Bureau du Secrétaire général adjoint, un poste P-3 au Bureau du Sous-Secrétaire général, un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service du secrétariat de l'Assemblée générale et un autre aux rubriques du budget intéressant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix.
- 2.128 Il est proposé de continuer à rationaliser le Département en supprimant un poste D-1 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) et en transférant un poste P-5, un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) à la Division des affaires du Conseil de sécurité, en échange d'un poste P-4.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 2.129 Les autres dépenses de personnel se décomposent comme suit :
- 49 800 dollars pour recruter le personnel temporaire qui aide à assurer le service des réunions spéciales d'organes intergouvernementaux ou appelé à remplacer temporairement les fonctionnaires qui sont en congé de maladie ou en congé de maternité;
  - 81 200 dollars pour les heures supplémentaires effectuées par le personnel du Département en temps normal et lors des périodes de pointe.

##### *Voyages*

- 2.130 Il est proposé de transférer 86 500 dollars aux rubriques du budget intéressant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix pour couvrir les frais de voyage liés aux missions de suivi et à d'autres activités.

##### *Services contractuels*

- 2.131 Le montant de 292 700 dollars qui est demandé permettrait de financer les frais des travaux d'impression confiés par le Département à l'extérieur (26 700 dollars) et les dépenses d'accès à des bases de données commerciales sur l'actualité mondiale (266 000 dollars).

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 2.132 Le montant de 456 900 dollars qui est demandé permettrait de financer : a) la location et l'entretien du matériel informatique (29 600 dollars); b) les communications (102 700 dollars); c) l'entretien du matériel de bureautique existant ou prévu (285 100 dollars); et d) divers services dont le Département peut avoir besoin à l'occasion de missions de suivi (39 500 dollars). Ce montant est partiellement compensé par le transfert, au Bureau du Secrétaire général adjoint, de ressources au titre des dépenses de représentation (2 400 dollars).

##### *Fournitures et accessoires*

- 2.133 Les ressources demandées (95 300 dollars) correspondent au coût des abonnements à des journaux périodiques, revues, ouvrages de référence et autres publications. La hausse enregistrée à cette rubrique tient à l'augmentation des activités du Département.

*Matériel*

- 2.134 Le montant de 334 100 dollars demandé à cette rubrique, qui accuse une diminution de 726 600 dollars, doit permettre d'acheter des éléments de matériel de bureau (dont un photocopieur, des ordinateurs personnels et les logiciels nécessaires au fonctionnement de ces derniers) (115 200 dollars), de remplacer du matériel de bureautique (124 700 dollars) et d'acheter d'autres éléments de matériel (94 200 dollars).